



Mairie du 14^e arrondissement

Le mardi 23 février 2021, à 18 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en visioconférence sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 17 février 2021.

Les modalités de connexion à la séance ont été communiquées au préalable par mail à tous les conseillers, la diffusion de la séance du Conseil d'arrondissement sur le site de la mairie d'arrondissement, de YouTube et de la page Facebook. Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme MARCHAND

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, M. Éric AZIÈRE, Mme Agnès BERTRAND, M. Amine BOUABBAS, Mme Célia BLAUDEL, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUX, , M. Elliot de FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHADI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, Mme Geneviève LARDY-WORINGER, M. Florentin LETISSIER, Mme Anne LEVY-THIBERT, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI, M. Cédric VILLANI, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Jean-François ALEXANDRE à partir du Vœu V14 2021 08
M. Florentin LETISSIER jusqu'à la délibération 2021 DASC0 11 et à partir du Vœu V14 2021 03
Mme Anne LEVY-THIBERT à partir du Vœu V14 2021 09
Mme Olivia POLSKI durant toute la séance
M. Hermano SANCHES RUIVO durant toute la séance
M. Patrick VIRY jusqu'au Vœu V14 2021 03

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
M. Guillaume DURAND
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
M. Valentin GUENANEN
Mme Agnès BERTRAND
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Maxime COCHARD

Mme PETIT ouvre la séance à 18 h 02.

M^{me} PETIT

Bienvenue à toutes et à tous. Nous allons ouvrir cette séance du Conseil d'arrondissement du mardi 23 février.

C'est la première séance du Conseil organisée, compte tenu du contexte sanitaire, en visioconférence. Je rappelle à l'ensemble des élus, mais également au public, qu'ils peuvent se connecter en direct et le suivre par différents moyens, notamment la page Facebook de la mairie du 14^e arrondissement et YouTube.

Cette méthode de fonctionnement assez exceptionnelle pour un Conseil d'arrondissement fait l'objet d'une première délibération inscrite à l'ordre du jour puisque nous devons approuver le fait que la séance puisse se tenir en visioconférence.

Je rappelle que les élus doivent laisser leur caméra fonctionner afin que l'on puisse voir que vous êtes présents et que c'est bien vous qui délibérez et votez. Si vous devez quitter la séance, vous pouvez donner procuration par mail.

Je passe la parole à Mme Carrère-Gée qui souhaite faire un rappel au règlement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai trois rappels au règlement. Le premier fait référence à l'article 19 de notre règlement qui prévoit que le compte rendu de nos séances est disponible sur le site de la mairie sous huitaine. Je voudrais attirer l'attention du Conseil et la vôtre, Madame la Maire, sur le fait que sur le site de la mairie d'arrondissement, le compte rendu le plus récent de nos conseils d'arrondissement date de novembre 2020. Nous en avons eu deux depuis. C'est treize fois plus long que le délai prévu par le règlement. De surcroît en temps de pandémie, pour l'information des citoyens, il me paraît nécessaire que les comptes rendus soient diffusés en temps et en heure.

En référence à l'article 13 de notre règlement, concernant la participation du public, il est mentionné dans la note que vous nous avez adressée qu'au terme de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 les séances sont réputées publiques dès qu'elles sont diffusées (quand c'est en période de pandémie). Ceci étant dit, notre règlement intérieur prévoit la possibilité pour le public et les citoyens de prendre la parole avec votre autorisation, Madame la Maire. Il me semble que les moyens techniques permettent tout à fait d'accueillir un grand nombre d'habitants (même davantage que la salle du Conseil en temps ordinaire). Il serait très simple de couper les micros de tout le monde en permanence et d'accepter des demandes de prises de parole du public par tchat. C'est peut-être un peu tard pour cette séance. Mais si les prochaines doivent se faire en visioconférence, cela peut être une bonne idée.

Enfin, ce n'est pas tout à fait un rappel au règlement personnel, mais je fais référence à l'article 6 du règlement sur les modalités de présentation de notre ordre du jour qui est diffusé sur le site de la mairie. C'est la deuxième fois que sur l'ordre du jour, les vœux et questions que je présente au nom de mes collègues sont intitulés : « vœux ou questions présentés par MCCG ». Je sais bien que mon nom est connu, mais ce n'est pas régulier. Au début, je pensais que c'était une erreur, mais cela se renouvelle. Le fait d'être opposée à votre gestion, Madame la Maire, ne me prive pas de mon identité et je m'appelle Marie-Claire Carrère-Gée.

M^{me} PETIT

Pour le dernier point, nous faisons nos excuses et cela ne se reproduira pas.

Concernant la possibilité pour les habitants du 14^e arrondissement de s'inscrire sur un point à l'ordre du jour de nos conseils d'arrondissement, nous respectons en tous points le cadre réglementaire qui nous permet d'organiser dans ces conditions le Conseil d'arrondissement en visioconférence. Le décret portant sur l'état d'urgence sanitaire permet même à des assemblées de fonctionner à huis clos. Bien évidemment, nous n'avons pas fait ce choix. Je rappelle que ce n'est pas par plaisir que nous tenons ce Conseil en visioconférence. La majorité municipale et moi-même sommes très attachés à la présence du public. Nous faisons partie quasiment des seuls conseils d'arrondissement qui dans leur règlement intérieur prévoient que tout habitant venant en Conseil d'arrondissement puisse prendre la parole et s'exprimer sur une délibération. J'aurais trouvé très bien que d'autres conseils d'arrondissement votent ce genre de disposition dans leur règlement intérieur. Ce n'est pas

forcément le cas. Nous souhaitons tous que la situation sanitaire s'améliore le plus rapidement possible afin que nous puissions reprendre nos conseils d'arrondissement en présentiel et accueillir à nouveau le public et que le public puisse de nouveau prendre la parole comme il le souhaite. Vous savez que nous n'avons jamais été avarés en limite de temps ou en nombre de prises de parole, car c'est une volonté de notre part que tout citoyen et toute citoyenne puissent s'exprimer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Sur le fait qu'il manquerait sur le site internet un ou deux comptes rendus de séance, nous nous mettons à disposition pour que les choses soient réglées au plus vite et que ces comptes rendus soient accessibles.

– 14 2021 04 - Approbation pour réunir la séance du Conseil d'arrondissement en visioconférence

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous passons à la première délibération inscrite à l'ordre du jour. Cette délibération doit recueillir votre approbation pour faire en sorte que cette séance du Conseil d'arrondissement puisse se tenir en visioconférence avec toutes les modalités pratiques que nous avons pris la peine et le temps de vous expliquer. Nous avons même fait un test hier. Nous vous avons adressé une note explicative pour que tout se passe bien, que chacun et chacune puissent prendre la parole et que nos votes soient correctement enregistrés et validés.

Cette délibération est prise dans le cadre réglementaire fixé par l'état d'urgence sanitaire défini par le gouvernement. Le préfet est en charge de la bonne application.

Cette délibération montre les modalités d'organisation de cette visioconférence, les outils utilisés, les modalités pour que le public puisse assister à nos débats et le bon déroulement du scrutin et des votes de chaque conseiller et conseillère d'arrondissement et chaque groupe politique. Elle rappelle qu'un conseiller peut porter deux procurations (c'est le cas depuis le début de cette crise sanitaire), ce qui n'est pas le cas ici et je vous remercie pour votre présence dans ces conditions. Elle rappelle comment nous établissons le quorum dans ces conditions. Nous pouvons constater que le quorum est atteint.

M. VILLANI

Je n'ai rien à signaler. Je suis favorable et heureux que cette mesure puisse être prise dans un contexte particulier. Ce sera mieux de pouvoir le refaire en présence dès que les conditions s'y prêteront. Ce sera l'occasion d'expérimenter ces nouvelles modalités en visioconférence.

M. AZIÈRE

Je voulais approuver la méthode que vous avez qualifiée d'exceptionnelle. Elle est exceptionnelle, mais elle est surtout pratique, sécurisante. Ce serait dommage de tenir un Conseil d'arrondissement à huis clos.

Néanmoins, je voudrais faire part d'un étonnement rétrospectif. Les conditions sanitaires depuis le 15 mars n'ont pas véritablement changé. Pourtant, vous nous expliquez dans la délibération que compte tenu de l'état d'urgence décrété depuis le 17 novembre, nous passons à des modalités de visioconférence. Je ne vois pas ce qui a changé entre le 15 mars et notre dernier Conseil du 19 janvier. De nouvelles directives ont-elles été données aux mairies d'arrondissement pour généraliser la visioconférence ? Avons-nous tenu des conseils d'arrondissement en présentiel au mépris des conditions du protocole sanitaire et des mesures de précaution qu'il aurait été utile de prendre ? J'ai un souci de compréhension, de cohérence et de transparence dans le changement de méthode dont je me félicite. Je ne voudrais pas qu'on nous accuse de mauvais comportements passés. Avons-nous enfreint les règles sanitaires élémentaires ? Je suis étonné de ce changement brutal des règles, mais vous avez sûrement une bonne raison que vous allez nous expliquer.

M^{me} PETIT

Merci pour vos prises de parole. Je crois que la tenue de nos précédents conseils d'arrondissement respectait les protocoles sanitaires en cours. Vous avez été plusieurs à me le demander. J'ai

considéré qu'il était important d'écouter vos demandes et vos remarques. Comme les moyens techniques qui permettaient d'organiser en visioconférence et non pas en présentiel, compte tenu du contexte, du couvre-feu à 18 h, etc., il était important d'accéder à vos demandes. Nous avons un collectif de 30 élus. À partir du moment où certaines et certains le demandent, même si ce n'était pas la majorité des élus, il me semblait important d'y accéder afin que tout le monde soit à l'aise pour participer, exercer son mandat d'élus et le faire dans les conditions respectant le plus chacune et chacun d'entre vous. Si nous parlons de la période récente, la situation sanitaire a depuis septembre des indicateurs élevés. Je pense que la prochaine séance du 30 mars sera également en visioconférence.

DÉLIBÉRATION N° 20

– 14 2021 04 - Approbation pour réunir la séance du Conseil d'arrondissement en visioconférence

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : Le principe de la séance du Conseil d'arrondissement en visioconférence est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	4	pouvoirs
-Pour :	29	dont	4	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 14 2021 05 - Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

DÉLIBÉRATION N° 21

– 14 2021 05 - Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 19 janvier 2021

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	4	pouvoirs
-Pour :	29	dont	4	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 14 2021 06 - Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

M^{me} PETIT

Il y a l'inscription de quatre associations à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement. Elliot va présenter les quatre associations avant que nous passions au vote.

M. de FARAMOND

Cette délibération a pour objet l'inscription de quatre associations : « L'atelier du ricochet » qui contribue au développement des activités artistiques et culturelles dans le domaine de l'éducation populaire et de la jeunesse ; l'association « Saloum Saloum » qui appuie la diaspora ouest-africaine en France et participe à des projets éducatifs et économiques en Afrique de l'Ouest (Mali, Burkina Faso, Niger, Guinée, Ghana) ; une AMAP, « Le quatrième potager », créée en 2019 ; et le « Cénacle des Treize » qui est un ensemble d'écrivains, d'artistes et de photographes issus de la Caraïbe et de France qui vise à promouvoir, développer et démocratiser la littérature française et étrangère.

Cette délibération a pour objet leur inscription à la MVAC afin de profiter de son accompagnement et de ses services.

DÉLIBÉRATION N° 22

- 14 2021 06 - Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription de quatre associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Elliot de FARAMOND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	4	pouvoirs
-Pour :	29	dont	4	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

-
- 2021 DASCO 11 - Indemnisation amiable de MATMUT INDEMNISATION SERVICES, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Cette délibération a pour objet d'indemniser une habitante du 81 rue d'Alésia ayant subi un préjudice lié au fonctionnement du collège Jean Moulin. Il s'agit d'une indemnisation auprès de son assurance de 13 000 euros. Merci de bien vouloir l'accepter.

DÉLIBÉRATION N° 23

- 2021 DASCO 11 - Indemnisation amiable de MATMUT INDEMNISATION SERVICES, subrogée dans les droits de son assurée, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	4	pouvoirs
-Pour :	29	dont	4	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

-
- 2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collèges ouverts au public

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit de l'expérimentation de l'ouverture le samedi de 10 h à 17 h des cours d'école dans Paris et en particulier dans le 14^e arrondissement, dans la cour de l'école Jean Dolent. Les familles ont pu profiter depuis fin janvier de l'ouverture de cette cour le samedi.

L'objectif de cette délibération est d'approuver le règlement intérieur d'utilisation de ces cours d'école et de collège (même si, pour l'instant, cela ne concerne pas de collège dans le 14^e). Outre les heures d'ouverture, le règlement intérieur précise que l'accès est libre et gratuit public. Il est offert la possibilité d'organiser des activités par des associations, notamment, pour le 14^e, avec la Ligue de l'enseignement à partir du mois d'avril. Les particuliers pourront profiter des installations présentes sur place, notamment les jeux pour les enfants. Il est possible de faire des pique-niques, etc. Il est interdit les jouets volants, les feux et barbecues, la consommation d'alcool et de tabac, le vapotage, les jeux d'argent et la présence des animaux de compagnie pour préserver les cours en question, sauf les chiens d'assistance, notamment pour les personnes malvoyantes. La Ville s'engage à garder les cours d'école sur le temps d'ouverture.

Dans le 14^e, pour l'école Jean Dolent, nous avons déjà installé deux gardiens vacataires le samedi, salariés par notre circonscription des affaires scolaires.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous sommes assez réservés pour plusieurs raisons. La problématique ne me semble pas être la même dans les écoles et dans les collèges. Cela me pose vraiment des soucis s'il s'agissait des seuls collèges.

Il y a également une question de temporalité. Nous sommes en pleine pandémie. Je ne suis pas sûre qu'ouvrir des lieux avec beaucoup de monde à l'intérieur soit forcément une très bonne idée.

Il y a des questions de sécurité. En présentant le projet de délibération, vous avez dit que des agents de la mairie seraient sur place. Si l'expérience est rendue permanente, combien d'agents devront aller surveiller les cours d'école ? Rien n'est prévu sur les questions de sécurité. Si j'avais un enfant en bas âge qui revenait à l'école le lundi matin, je ne serais pas très rassurée que les jeux aient été occupés le samedi.

Avec les membres de notre groupe, nous sommes très réservés sur cette expérimentation et sa pérennisation, d'autant que nous savons que dans le 14^e arrondissement, beaucoup de squares et de jardins pourraient être (et d'ailleurs le sont) mis à la disposition d'associations pour faire des activités. Je ne comprends pas bien pourquoi nous faisons cela dans les écoles, et a fortiori en cette période de pandémie. La question de la sécurité dans les écoles est celle qui préoccupe le plus. Nous nous abstenons donc sur ce projet de délibération.

M. VILLANI

De mon côté, je n'ai pas de réserve particulière. Je suis cependant intéressé d'en savoir un peu plus sur les retours d'expérience. Si je comprends bien, il y a eu des premières ouvertures le 23 et 30 janvier et le 6 février. Que peut-on dire de la façon dont cela s'est passé ? Vous parlez des samedis. Est-ce que cela inclut les vacances scolaires ? Quelles associations ont passé une convention ? Pouvez-vous nous en dire un peu plus ? Les sujets tels que roller, vélo, trottinette sont-ils encadrés ?

M. AZIÈRE

Au nom de notre groupe, je voulais dire que nous sommes très favorables au principe d'utiliser les cours d'école sur les instants non scolaires pour ses activités libres afin de dynamiser et d'ouvrir des options d'animations nouvelles pour la vie associative. Par rapport aux remarques de Marie-Claire Carrère-Gée, je précise que cette appréciation se fait en dehors des circonstances exceptionnelles que nous vivons sur le plan sanitaire.

Par ailleurs, nous sommes également très favorables à l'expérimentation. C'est une très bonne démarche si elle est sincère et concluante. Si le résultat n'est pas écrit à l'avance, je pense que l'expérimentation est une démarche extrêmement importante.

L'expérimentation est prévue du 23 janvier au 24 avril. Je me demandais si le choix de la période de cette expérimentation permettait d'arriver à des conclusions objectives compte tenu de la météo et du temps. L'utilisation des cours d'école pendant l'hiver n'est pas terrible, surtout compte tenu de

l'hiver que nous avons eu avec des week-ends particulièrement pluvieux, ce qui ne donne pas des conditions idéales d'exploitation.

Concernant l'équipe pédagogique, en l'occurrence la direction des écoles qui vont s'ouvrir à ce principe d'utilisation, j'insiste sur l'importance de la discussion et de la coordination. Il y a sans doute des marges de progression et d'amélioration.

Pour terminer, j'ajoute qu'il y a un souci d'hygiène que je n'ai pas vu véritablement traité : l'accès aux points d'eau, l'accès à des sanitaires, tout ce qui concerne les déchets... Ce sont des questions qui se posent dans les jardins publics et qui se poseront forcément dans les cours d'école quand elles seront utilisées.

Mais sur le principe d'ouverture, nous répétons notre soutien à une bonne utilisation. Pendant les vacances, pour ceux qui ne partent pas, je pense que cela répond bien un principe de partage de l'espace public vers lequel je crois que nous devons aller avec beaucoup d'initiatives, d'imagination et de volontarisme.

M. ANTONELLI

Je voulais dire quelques mots pour nous réjouir de cette expérimentation. Lors du mandat précédent, nous avons travaillé à essayer de la mettre en place le cadre d'une première expérimentation. Nous avons commencé à ouvrir les écoles aux associations avec plus ou moins de succès. J'ai l'impression que l'expérimentation a commencé ce soir, car les questions posées par M. Azière sont tout à fait justes et logiques. Il faudra trouver des solutions aux problèmes qui vont se présenter.

Au niveau sécurité, nous avons fait le maximum dans un premier temps, puisqu'il y aura des personnes dédiées sur ces lieux nouvellement ouverts au public. Il faut se réjouir du partage de l'espace public et des échanges dans les quartiers. Nous en avons besoin.

Même si ce ne sont pas précisément ces écoles-là, je précise que les écoles seront les cœurs des quartiers dans les initiatives que nous mettrons en place dans les mois à venir (cours Oasis).

Nous sommes très heureux de ces expérimentations qui devront répondre à des questionnements que j'ai entendus ce soir ainsi qu'à d'autres qui se poseront quand les cours s'ouvriront.

M. BOUABBAS

Par rapport à ce que disait Marie-Claire Carrère-Gée, c'est a fortiori parce que nous sommes en crise sanitaire qu'il faut mettre à disposition des familles des lieux en plus. Vous avez dû remarquer que dans le quartier, il y avait énormément de monde dans les espaces verts. S'il y a des endroits en plus, ce n'est que bienvenu. Nous n'avons jamais assez d'espaces verts dans Paris et dans notre arrondissement. Nous avons choisi l'école Jean Dolent précisément à cause de cela. En effet, dans ce quartier, à part l'Observatoire, il y a assez peu de lieux pour les familles, notamment dans le cadre d'une cour Oasis.

Nous avons déjà commencé l'expérimentation. Il y a quelques samedis où le temps a été assez peu clément. Sur un samedi normal, nous avons eu quelques dizaines de personnes qui ont fréquenté les lieux. C'était plutôt bienvenu. Le lundi matin, il n'y a eu aucun problème en termes de propreté. Pour le moment, l'expérience se déroule extrêmement bien.

Par rapport à la sécurité, comme dans tout espace public dépendant de la Ville, la DPSP est au courant de l'ouverture. En cas de besoin, les personnels présents peuvent appeler très rapidement le CVO ou la police nationale.

Par rapport aux vélos, les trottinettes mécaniques ou les vélos pour les enfants sont autorisés, mais pas pour les adultes. Concernant Jean Dolent, il s'agit d'une cour Oasis, il n'y a donc pas tellement d'endroits pour faire du vélo. Mais il y aura d'autres cours par la suite.

En termes de partenariat, sur les animations, pour Jean Dolent, nous avons un financement par l'Union européenne. Dans le cadre du programme Oasis et le financement européen, des animations étaient déjà prévues avec la Ligue de l'enseignement. Nous avons donc récemment rencontré la Ligue de l'enseignement qui va prévoir un programme. Ils vont rencontrer des associations (Florimont, la MPAA). Le programme est en cours de construction.

Dans les prochaines semaines, nous allons aussi expérimenter l'ouverture des crèches le samedi matin. Il s'agira d'ateliers pour les familles et les enfants. Nous avons déjà eu la crèche Jourdan dont nous avons vu passer la subvention. Il y en aura sans doute deux autres.

M. DURAND

Je voulais souligner que les écologistes se réjouissent de l'ouverture de ces cours d'école au public. Nous avons cette demande depuis un certain temps. Dans le 14^e, il s'agit justement d'une cour Oasis. C'est quasiment un nouvel espace vert ouvert au public. C'est vraiment important.

Cela fait partie de la reconquête de l'espace public pour les piétonnes et les piétons. L'école est un espace public particulier, car c'est un espace public libéré de toute logique marchande. Il n'y a pas de publicité. Nous sommes au calme. Il n'y a pas d'activité commerciale. Il y a de moins en moins d'espaces dans Paris où nous pouvons être au calme et libérés des contraintes liées aux activités commerciales et la publicité.

Nous nous réjouissons. Nous espérons que l'expérimentation va bien se passer et peut-être permettre d'améliorer le règlement qui nous est présenté aujourd'hui afin que nous puissions éventuellement ouvrir d'autres lieux pour que les écoles deviennent les capitales des micro-quartiers.

DÉLIBÉRATION N° 24

– 2021 DASCO 18 - Approbation du Règlement Intérieur pour l'utilisation des cours d'école et de collège ouvertes au public

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Suffrages exprimés : 24 dont 2 pouvoirs
-Pour : 24 dont 2 pouvoirs
-Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 5 dont 1 pouvoir
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, A Levy-Thibert, P Viry)
Ne prennent pas part au vote :

– 2021 DFPE 52 - Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-Le rapport a été présenté et mis aux voix.

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit d'une subvention pour une action importante et intéressante. En effet, nous avons beaucoup d'assistantes maternelles dans l'arrondissement et elles jouent un rôle très important à côté des accueils collectifs que nous mettons en place. La DFPE 52 porte sur deux subventions. Une est pour ABC-puériculture 281 000 euros sur des interventions dans le cadre des relais d'assistantes maternelles ou pour les auxiliaires parentaux. Il s'agit d'un RAM-RAP itinérant, « le petit bus ». Dans le 14^e arrondissement au sein du square Wyszynski. La deuxième est pour la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon pour des animations à destination des auxiliaires parentales dans la ludothèque avenue Didot. Il s'agit d'une subvention de 363 000 euros pour de nombreuses interventions dans Paris, notamment celles dans le 14^e.

M. AZIÈRE

Je me félicite que cette subvention aille à des associations que nous connaissons, dont nous connaissons la qualité, qui font un travail exceptionnel de notre arrondissement et dans l'ensemble de la capitale, qu'elles soient d'inspiration laïque ou confessionnelle. Comme quelquefois dans ce Conseil, j'ai entendu s'exprimer quelques hésitations ou états d'âme sur la qualité ou l'inspiration de ces associations, je me félicite de ne pas en avoir entendu concernant l'Œuvre de la Croix Saint-Simon, dont je rappelle que l'ancrage remonte au début du siècle dernier et qu'il agit dans le domaine hospitalier, dans le domaine des crèches et dans le domaine de l'accompagnement médico-social de façon exceptionnelle avec un dispositif impressionnant, plus seulement à Paris, mais aussi en Île-de-France. Je n'oublie pas non plus le centre d'action sociale protestant qui lui aussi remonte

au début du siècle (1905) qui, avec ses trois cent cinquante salariés, agit en particulier dans le domaine de l'insertion de façon exceptionnelle.

Je voulais saisir cette occasion pour rappeler l'intelligence et l'utilité de ces associations et pour me féliciter que nous puissions travailler avec elles, quelle que soit leur inspiration. L'humanisme n'a pas de religion.

M. BOUABBAS

Je remercie M. Azière.

M. DURAND

Je précise que les écologistes voteront pour, car en arrondissement, nous regardons uniquement les structures concernées par la condition. Concernant l'Œuvre de la fondation la Croix Saint-Simon, il s'agit d'une association qui est laïque. C'est écrit dans ses statuts. Il n'y a donc pas de problème pour nous. Mais nous continuons à penser que lorsqu'il s'agit de structures confessionnelles, nous préférons nous abstenir sur les délibérations. Ce n'est pas le cas pour les structures concernées par cette délibération dans l'arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 25

– 2021 DFPE 52 - Subventions (829 869 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles avec cinq associations pour l'animation d'ateliers en RAM-RAP

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 DFPE 97 - Subvention (138 673 euros) et avenant n° 6 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Il s'agit donc d'une subvention pour le fonctionnement de l'association Gribouille située au 11ter rue d'Alésia. C'est une crèche associative importante de 60 berceaux. Il s'agit d'une crèche partenaire à laquelle nous adressons des candidatures.

DÉLIBÉRATION N° 26

– 2021 DFPE 97 - Subvention (138 673 euros) et avenant n° 6 avec l'association Gribouille Alésia pour la crèche collective (14^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 DEVE 11 - Budget participatif - Convention spécifique pour l'accompagnement technique d'AIRPARIF sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

M^{me} MATMATI

Je vous présente la délibération DEVE 11 qui correspond à la signature d'une convention avec AIRPARIF, pour l'accompagnement technique d'une démarche de suivi participatif dans le cadre de la concertation citoyenne, liée au projet d'urbanisme Maine-Montparnasse, avec le versement d'une subvention de 63 041 euros par la Ville de Paris.

Afin de répondre à cette demande, la direction des espaces verts et de l'environnement et la direction de l'urbanisme ont envisagé une déclinaison de la démarche participative adoptée dans le budget participatif de 2019 adaptée aux habitants du secteur 6^e, 14^e et 15^e arrondissements et s'inspirant des résultats de l'expérimentation « respirons mieux dans le 20^e arrondissement » qui a lieu entre 2017 et 2020. Tout cela est mené en collaboration avec AIRPARIF.

L'accompagnement technique se tiendra sur six mois sur plusieurs actions : le prêt d'une vingtaine de capteurs mobiles, la remise en état de trois mini-stations utilisées pour l'expérimentation dans le 20^e, la réalisation d'une campagne de mesures de dioxyde d'azote par tubes passifs et des co-animations de réunions de concertation avec les habitants, de la sensibilisation aux enjeux de la pollution atmosphérique et l'accompagnement des services techniques, lors de la restitution des expérimentations.

M. ANTONELLI

Je voulais juste dire, anticipant les interventions qui vont suivre, que c'est exactement dans le bon projet participatif que nous avons mis en place dans la mandature précédente, c'est-à-dire un global de participation sur l'élaboration d'un projet qui est certainement un des plus grands projets parisiens (la rénovation du quartier Montparnasse). Cela s'inscrit donc véritablement dans l'enveloppe budget participatif demandée par le Conseil de quartier et certaines associations et cela remplit exactement le rôle pour un budget relativement modeste (62 000 euros), mais dans le cadre plus global d'une participation citoyenne sur l'élaboration de ce projet. Nous nous félicitons donc de voter cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord avec cette convention, mais j'aimerais avoir des explications autres que « littéraires » sur le financement sur deux éléments.

Nul doute que les citoyens, l'air pur, etc. vont ensemble, donc il n'y a aucun problème à ce que cela fasse partie du budget participatif. Mais avec un budget participatif voté en 2019, je ne sais pas comment budgétairement on obtient de l'argent en 2021.

D'autre part, il y a quelque chose que je n'ai jamais vu dans un projet de délibération. La dernière ligne de l'exposé des motifs indique que nous autorisons la Maire à signer une convention avec AIRPARIF, mais que nous lui donnerons 62 000 euros de subventions sous réserve (sic) de disponibilité des crédits. Je ne vois pas comment juridiquement nous pouvons signer une convention en disant que nous donnerons de l'argent si nous en avons. Je compte sur vos explications, car cette convention est une très bonne idée.

M. VILLANI

Je dirais moi aussi que c'est une excellente initiative. Les sommes importantes se justifient parfaitement pour un enjeu aussi important que celui de la qualité de l'air et sur un secteur dont on sait à quel point il est générateur de désagréments et à l'occasion de pollution. J'appelle de mes vœux des initiatives de diagnostic dans d'autres secteurs clés, en particulier dans le cadre de concertation citoyenne liée à l'amélioration du cadre de vie impactée par le trafic sur les zones attenantes au périphérique.

M. AZIÈRE

Je voterai évidemment cette délibération, mais je suis un peu déçu de sa rédaction et de ses objectifs exprimés de façon assez floue. C'est un chantier de rénovation urbaine terriblement important pour Paris et pour notre arrondissement. Ce sont des sommes d'autant plus importantes qu'elles auraient mérité d'être accompagnées par des objectifs et un cahier des charges un peu plus précis dans les objectifs visés. Nous parlons de l'installation d'une vingtaine de capteurs mobiles, de mini-stations... Le choix et la validation de leur emplacement ne sont pour l'instant pas précisés. Nous

sentons bien qu'il y a une volonté de suivi participatif, ce qui est une bonne chose sur le principe, avec les habitants, mais sans que soient précisées les modalités de cette consultation : des réunions de concertation avec les habitants, il est fait état de données collectées par habitant, des réunions régulières d'information, de balades urbaines, d'accompagnement technique...

J'aurais poussé mes réserves un peu plus loin si je n'avais pas une confiance absolue en AIRPARIF de son président, Jean-Félix Bernard, avec lequel j'ai des liens d'amitié anciens et réels. Compte tenu de l'importance du chantier, il est vraiment important que cette délibération soit suivie d'une modalité technique beaucoup plus précise en concertation avec les Conseils de quartiers concernés.

AIRPARIF pourrait nous aider à évaluer ce que nous craignons énormément, c'est-à-dire les déports de circulation compte tenu des modifications apportées à la circulation avenue du Maine. Énormément de choses ne sont pas précisées dans la délibération. Je la soutiens, je la voterai et j'appelle la plus grande vigilance sur son application en concertation et en confiance avec AIRPARIF.

M^{me} PETIT

Je pense que ce qu'a dit Éric Azière est important. Comme l'a dit Mme Matmati, là, nous sommes sur une participation, un financement qui va permettre une expertise complémentaire citoyenne sur l'ensemble des pollutions environnementales, notamment celles indiquées par rapport à AIRPARIF. Je pense que c'est extrêmement important.

Il faut peut-être que nous précisions et renforçons avec AIRPARIF et les habitants les modalités de suivi technique, etc. Mais ce sera complémentaire. Il sera très intéressant que les citoyens aient la maîtrise de ces mesures et de cette expertise en complément de ce qui va se passer sur la maîtrise d'ouvrage plus générale du projet Maine Montparnasse. Il y a de nombreuses études et mesures prévues avec la direction de l'urbanisme et les groupes copropriétaires de ce quartier.

DÉLIBÉRATION N° 27

– 2021 DEVE 11 - Budget participatif - Convention spécifique pour l'accompagnement technique d'AIRPARIF sur la démarche de suivi participatif du projet d'urbanisme Maine-Montparnasse

Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 DAE 69 - Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec quatre-vingt-sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

M. MARCHAND

J'ai l'honneur de porter une délibération pour des associations emblématiques de notre arrondissement. Ces structures déploient des actions qui s'adressent en priorité aux publics les plus éloignés. Je tiens cependant à préciser en préambule que du fait de mon statut de salarié de l'association Aurore, je ne prendrai pas part au vote.

L'insertion par l'activité économique est reconnue pour être un dispositif des plus efficaces pour favoriser le retour à l'emploi. En ces temps où l'emploi est fragilisé par la pandémie de Covid19, cette délibération a pour objet d'attribuer des subventions à des structures mobilisées pour « remettre en selle » les plus fragiles et les plus isolés.

Dans notre quartier, vous connaissez sans doute la recyclerie « Rejoué » spécialisée dans la remise en état et la revente de jouets d'occasion. Les enfants des familles les plus démunies en sont les

premiers bénéficiaires. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 63 000 euros.

« Food2rue » gère une halle alimentaire dans le quartier politique de la ville Didot-Porte de Vanves et emploie majoritairement des femmes salariées en insertion. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 39 000 euros.

« Emploi développement » accompagne près de trois cents salariés sur des métiers d'agents d'entretien, de restauration collective, d'accueil et d'employés au gardiennage et au nettoyage. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 64 000 euros.

Concernant la régie du quartier Flora Tristan, elle emploie trente-six salariés en insertion dans les domaines du nettoyage, du bâtiment, de l'entretien d'espaces verts et de la restauration. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 31 000 euros.

N'oublions pas les structures parisiennes suivantes qui interviennent aussi dans l'arrondissement : il y a le CASVP qui est un établissement public municipal et sa branche ACI restauration dont les agents polyvalents exercent dans divers CHU, CHR, restaurants solidaires et EHPAD de Paris. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 146 000 euros.

L'association « les Enfants du Canal » a pour objet la lutte contre l'exclusion des personnes sans-abri. Elle accompagne des salariés en insertion ayant tous connu la rue sur des postes d'agents d'accueil et de logistique. Les salariés interviennent dans notre arrondissement aux abris bus et dans le cadre de maraudes. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 52 000 euros.

« Espace entretien des espaces verts association » accueille dix-huit salariés en insertion sur la Petite Ceinture qui s'étale du 15^e au 14^e arrondissement. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 67 000 euros.

« Études et chantiers Île-de-France » a son siège dans l'Essonne, mais propose dans le 14^e des emplois de mécaniciens, notamment dans son atelier boutique SoliCycle. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 74 000 euros.

« Interfaces formations », dont le siège est dans le 10^e arrondissement, permet à vingt-six personnes de suivre une préparation au concours d'entrée en école d'aide-soignante et travaille notamment au sein d'EHPAD. Je vous propose de lui attribuer une subvention de fonctionnement de 200 000 euros.

Je vous remercie pour votre écoute et vous invite à voter en faveur de cette délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je précise que Patrick Viry qui est membre d'une de ces associations ne prendra pas part au vote.

Je regrette de ne pas avoir eu de réponse sur le financement à propos de la délibération précédente sur l'éventualité d'une indisponibilité des crédits pour AIRPARIF.

Il y a plusieurs associations d'insertions avec des montants de subventions que nous ne contestons évidemment pas. Mais quand nous regardons attentivement le nombre d'équivalents temps pleins de personnes accompagnées, même si cela ne peut pas résumer l'action d'une association d'insertions ou d'un chantier, il y a de gros écarts de subventions.

M. AZIÈRE

Je voulais faire une remarque et une proposition concernant ce secteur de l'insertion professionnelle. C'est l'occasion de saluer le travail de ces quatre-vingt-sept structures sur Paris. C'est considérable, tout comme le montant de la subvention qui est de 4 858 000 euros pour quatre-vingt-sept associations. Nous savons que la crise sanitaire aggrave les inégalités sociales et va précariser un public déjà fragile. A l'heure où nous nous interrogeons souvent sur l'évaluation des politiques publiques en matière d'insertion, il serait peut-être intéressant que la Ville de Paris prenne l'initiative de tirer dès maintenant le maximum d'écoute d'expériences de ces associations. La sortie de crise sanitaire nécessitera de véritables états généraux de l'insertion professionnelle. Tous ces acteurs sociaux sont riches d'expériences. Ce n'est pas la peine de s'interroger tous les jours sur l'évaluation des subventions. Là, nous avons affaire à d'excellents professionnels.

Ce serait une initiative à prendre à l'échelle de Paris sans attendre que les conséquences sociales de la crise sanitaire se fassent ressentir de manière plus aiguë.

M. MARCHAND

Je remercie l'ensemble des participants d'avoir apporté leur note à cette délibération. Je suis de très près l'ensemble des structures, notamment sur les résultats et les « sorties positives ». Je suis en contact hebdomadaire avec la plupart de ces structures vitales pour notre arrondissement et ceux qui y habitent.

M^{me} PETIT

Je propose que nous fassions remonter la suggestion d'Éric Azière à l'équipe municipale parisienne. Il me semble que les choses sont déjà prévues dans le cadre notamment du plan emploi et autour des structures d'insertion et des structures de l'économie sociale et solidaire. Nous ferons remonter.

DÉLIBÉRATION N° 28

– 2021 DAE 69 - Subventions (4 858 000 euros) et conventions avec quatre-vingt-sept structures menant des actions d'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et d'autres publics fragiles

Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND

Suffrages exprimés : 27 dont 3 pouvoirs
-Pour : 27 dont 3 pouvoirs
-Contre : 0 dont 0 pouvoir
Abstentions : 0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote : 2
(J. Marchand, P Viry)

– 2021 DAJ 10 - Subvention et avenant N°2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Cette délibération concerne une subvention et un avenant à une convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats au sein des mairies d'arrondissement. C'est un partenariat existant depuis 1977 entre la Ville de Paris et l'Ordre des Avocats qui permet d'instaurer des consultations gratuites proposées chaque semaine aux usagers parisiens dans toutes les mairies d'arrondissement. Les usagers peuvent s'inscrire directement en ligne ou sur une plateforme dédiée par téléphone.

En 2019, dix mille cent quatre-vingt-dix-sept personnes ont bénéficié des conseils gratuits. En 2020, il y en avait un peu moins à cause de la pandémie et de la crise sanitaire. En 2021, l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris s'engage à renouveler l'affectation d'avocats aux permanences gratuites.

À la Mairie du 14^e, il y a actuellement les permanences suivantes : le lundi matin, un avocat spécialisé ; le jeudi, un avocat généraliste ; des avocats généralistes dans la journée à consulter par téléphone ; et un avocat spécialiste en droit des entreprises le mercredi.

Cette subvention est de 296 750 euros et sera imputée au budget municipal de fonctionnement de l'exercice 2021. C'est une convention avec l'Ordre des Avocats.

M. VILLANI

C'est une excellente proposition. J'aimerais savoir si le bus du barreau qui est avenue Marc Sangnier (Porte de Vanves) continuera à rester en activité. Pouvons-nous parler de son bilan ?

M^{me} PETIT

Nous pourrions nous renseigner et vous transmettre ces éléments.

DÉLIBÉRATION N° 29

– 2021 DAJ 10 - Subvention et avenant n° 2 (296 750 euros) à la convention pluriannuelle pour l'organisation de consultations gratuites d'avocats en mairies d'arrondissement avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 DAC 370 - Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

En l'absence d'Hermano Sanches Ruivo, je vais présenter la délibération DAC 370 qui attribue une subvention de 900 euros à la FNACA du 14^e arrondissement. Cela est conforme à la demande de l'association, notamment de notre section du 14^e arrondissement. Je les remercie pour leur engagement pour cette année que nous avons passée ensemble. Pour cette génération de militants de la mémoire et les adhérents de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie, cela a été une année douloureuse de ne pas pouvoir organiser et tenir en public, notamment avec les jeunes générations qui souhaitent y participer, ces moments de commémoration sur notre parvis. Je voulais en profiter pour dire que cela a été une année douloureuse pour notre section du 14^e arrondissement avec la disparition de deux des leurs, qui étaient très solidaires. Il travaillait avec le petit noyau dur de ces militants. Je pense à René Chouraqui et à Claude Bussard qui nous ont quittés cette année 2020.

M. VILLANI

Comme vous l'avez rappelé, c'est un sujet extrêmement important. Cela a été une année douloureuse à plusieurs titres. Sur ces questions de mémoire par rapport aux anciens combattants, les derniers mois ont été très chargés émotionnellement avec la remise du rapport Stora au président de la République et les interrogations sur les questions de mémoire, en particulier sur le conflit algérien. D'expérience, j'ai pu constater à quel point c'est un sujet sur lequel il est important pour le politique de parler aux associations d'anciens combattants. Quand je travaillais sur l'affaire Maurice Audin, j'avais eu l'occasion d'être pris à partie par les associations d'anciens combattants et de voir à quel point il était important pour eux que nous puissions parler longuement. Cela avait été extrêmement cathartique et salvateur. Je me demandais s'il y avait des événements particuliers, des rencontres organisées dans la continuité de ces discussions et ce débat public. Benjamin Stora a longtemps habité dans le 14^e arrondissement. Je ne sais pas quel type de manifestations, d'échanges ou de rencontres seraient possibles, mais il me semblerait important de « marquer le coup » auprès de ces anciens combattants.

M^{me} PETIT

Nous sommes en train d'y réfléchir au sein de l'équipe municipale. Ce serait un travail avec les anciens combattants, mais aussi avec les jeunes générations par rapport aux débats qui se sont exprimés récemment.

DÉLIBÉRATION N° 30

– 2021 DAC 370 - Subventions (48 500 euros) aux dix-neuf comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie

Rapporteur : Mme Carine PETIT

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 SG 8 - Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-ball

Rapporteuse : Mme Anissa GHAI DI

M^{me} GHAI DI

Il s'agit de subvention et convention entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-ball. Cette convention a pour objectif de définir les modalités et les domaines de la coopération entre la Ville de Paris et Fédération Française de Basket-ball jusqu'aux prochains Jeux olympiques et paralympiques en 2024. Le montant attribué à la Ville de Paris est de 150 000 euros. Cela s'inscrit dans le cadre de l'héritage des Jeux olympiques et paralympiques de Paris avec le programme de transformation olympique d'un nouvel équipement sportif par arrondissement.

La délégation générale aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi que la DGS, les services de l'équipement travaillent depuis près d'un an avec la fédération pour la création ou rénovation de terrains de basket à Paris. Cela vise à développer la pratique sportive du trois fois trois, une nouvelle discipline aux Jeux olympiques, embellir et améliorer les usages pour développer de nouvelles actions.

Celui retenu dans le 14^e est le terrain de basket existant dans le parc Montsouris.

M. RABADAN

En complément, je voulais profiter de cette délibération pour souligner le travail intéressant fait avec la fédération de basket et que nous avons essayé d'engager avec d'autres fédérations dans la perspective de l'accueil de ce grand événement, mais surtout pour permettre le développement de la pratique sportive. Même s'il est actuellement à l'arrêt, ce développement passe la réfection de certains terrains et l'occasion pour la Ville d'avoir des financements complémentaires et d'associer une action culturelle autour de la réfection de ces terrains. C'est dans ce cadre que cette délibération vous est présentée. Ce sera aussi le but des olympiades culturelles qui démarreront dès que Paris sera officiellement la Ville olympique après les Jeux de Tokyo qui ont été décalés en 2021.

Je suis très heureux pour le 14^e qui pourra bénéficier de cette rénovation, mais il y en aura d'autres. Treize terrains sont pour l'instant identifiés. Avec la fédération, nous ambitionnons d'aller bien au-delà ici à 2024.

Je voulais le souligner et remercier Anissa pour sa présentation. Un des objets du plan de transformation olympique de la Ville de Paris que nous avons sorti l'année dernière, après une concertation et une soixantaine de réunions avec les habitants, est d'aller bien au-delà de l'amélioration nécessaire des structures sportives. Je pourrais vous transmettre le guide « transformation olympique » qui évoque la baignade dans la Seine, la transformation du périphérique, etc.

Je réponds en partie à ce qui a été évoqué tout à l'heure sur l'insertion et la création d'emplois. Ce sera aussi un vecteur fort. L'organisation des Jeux pourra créer de l'emploi. Cela donnera un peu d'oxygène à certains, en retrouvant un emploi et une formation sur la durée grâce à cet événement.

M. VILLANI

Pierre Rabadan a en partie répondu aux questions que je me posais. J'aurais souhaité un point sur les équipements en terrain de basket dans notre arrondissement et leur état.

M^{me} GHADI

J'en prends bonne note et je reviendrai vers vous avec le détail.

M^{me} PETIT

Nous avons d'ailleurs le principal club parisien.

M. AZIÈRE

Je me réjouis de cette délibération. C'est un des premiers effets positifs du choix de Paris pour l'organisation des Jeux olympiques. Je vois cela comme un début de ruissellement.

Je saisis cette occasion pour dire qu'il serait peut-être utile qu'un jour, nous fassions l'évaluation avec l'ensemble du monde sportif du 14^e des transformations olympiques dans le 14^e arrondissement spécifiquement. J'ai noté avec intérêt les retombées attendues en termes d'emploi. J'espère que les habitants du 14^e pourront s'associer à la préparation des Jeux, pour vivre cet événement comme autant de lieux que le 14^e aura offerts et se sentir parties prenantes, sans être obligés d'aller dans les grands équipements sportifs autour de la capitale, afin d'avoir un sentiment d'appartenance à la communauté olympique.

C'est un très bon début, mais qu'est-ce qui nous permettrait de continuer à espérer ?

M^{me} PETIT

Il faudrait peut-être que nous organisions un temps pour aborder le sujet des Jeux olympiques.

DÉLIBÉRATION N° 31

– 2021 SG 8 - Subventions et conventions entre la Ville de Paris et la Fédération Française de Basket-ball

Rapporteuse : Mme Anissa GHADI

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– 2021 DFA 5 - Entretien d'un mur pignon mitoyen 39-41 rue Didot Paris 14^e - Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 39-41 rue Didot

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération concerne l'entretien d'un mur pignon mitoyen entre une copropriété et la Ville de Paris (39-41 rue Didot). Ce mur est mitoyen, après une étude de la domanialité de la direction de l'urbanisme de 2011 et dans la mesure où des travaux de ravalement ont été réalisés sur cette partie, un protocole d'accord est sollicité pour autoriser Madame la Maire de Paris à signer pour une somme de 9958,48 euros, pour les travaux effectués et payés par la copropriété.

DÉLIBÉRATION N° 32

– 2021 DFA 5 - Entretien d'un mur pignon mitoyen 39-41 rue Didot Paris 14^e - Protocole d'accord de répartition des charges entre la Ville de Paris et le syndicat des copropriétaires de l'immeuble 39-41 rue Didot

Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND

Article unique : La délibération est adoptée à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– Q14 2021 05 - Question de Cédric Villani relative au Plateau urbain sur Reille

M. VILLANI

La société promotrice du projet immobilier du couvent des sœurs franciscaines sur le site Reille a délégué à la société Plateau urbain la gestion et l'occupation temporaire d'un des bâtiments de cette propriété. Nous pouvons nous réjouir par avance de cette occupation temporaire menée par un acteur qui a déjà fait ses preuves. Cependant, plusieurs questions subsistent, d'autant que nous notons qu'aucune mesure de préservation des espaces verts n'apparaît dans l'appel d'offres.

Voici les questions que je propose : comment sera encadré l'aménagement par les associations occupant les parties communes extérieures du site ? Comment seront protégés différents espaces concernés et en particulier le précieux espace vert situé à proximité du site Reille ? Un état des lieux d'entrée et de sortie est-il prévu avec des experts différentes spécialités concernées, en particulier botanistes et pédologues ? Au-delà de cette opération temporaire qu'il faut saluer, nous sommes en attente des précisions concernant les objectifs finaux de cette opération immobilière. C'est un sujet récurrent. Avez-vous retenu des éléments du projet de la commission Reille du Conseil de quartier Montsouris-Dareau ?

M^{me} BERTRAND

Comme vous le dites, nous ne pouvons que nous réjouir de cette occupation temporaire qui a débuté début janvier et qui accueille aujourd'hui une cinquantaine de structures à fort impact social et sociétal sur le site de Reille, libéré au départ des sœurs franciscaines.

J'aimerais d'abord vous indiquer que la convention d'occupation dont est titulaire Plateau urbain n'inclut que l'emprise bâtie et la cour centrale. L'espace vert protégé présent sur le site (Le petit bois) n'a donc aucune vocation à être aménagé par les associations occupantes. Il n'est pas accessible et n'a pas vocation à l'être.

L'espace vert à droite à l'entrée du site n'est pas non plus concerné par la convention actuelle de Plateau urbain. À ce jour, il y a simplement un droit de passage qui est accordé et respecté.

Les occupants, parmi lesquels « les petites voisines » qui étaient aux Grands voisins, et l'école de la transition écologique, sont nombreux à avoir exprimé auprès du gestionnaire du site la demande de participer à l'entretien des espaces extérieurs et des espaces verts (jardinières, balayage des feuilles, etc.). Ils ont pleinement conscience de la qualité du site qui est un véritable écrin de verdure. Étienne a participé à son aspect propre et accueillant et à ce que le végétal y soit protégé. Un entretien régulier pourra d'ailleurs être très bénéfique au site. En effet, il n'a pas été réellement entretenu ces dernières années.

À terme, et si un avenant à la convention d'occupation était convenu entre Plateau urbain et le propriétaire, les espaces verts pourraient être gérés par des personnes hébergées par Aurore et un partenariat avec la commission Reille du Conseil de quartier est aussi tout à fait possible si celle-ci souhaite y participer.

Concernant la réalisation d'un état des lieux de la biodiversité sur le site, nous y sommes favorables et allons impulser un rapprochement entre la commission Reille et le propriétaire à ce sujet. La

commission Reille qui a d'ailleurs été un des premiers partenaires rencontrés par Plateau urbain a proposé un projet d'exposition sur les lieux qui sera rendu possible probablement au mois de juin.

Comme je l'ai déjà indiqué à ce Conseil et comme nous nous y sommes déjà engagés avec Madame la Maire, une réunion publique concernant le projet pérenne sera organisée au printemps 2021, avant tout nouveau dépôt de permis de construire.

– Q14 2021 06 - Question de Cédric Villani relative aux Conseils de quartiers et à la participation citoyenne

M. VILLANI

Lors du Conseil du 3 novembre 2020, vous avez annoncé, Madame la Maire, pour le premier trimestre 2021, un travail préliminaire sur la refonte de la charte des Conseils de quartiers. Pourriez-vous nous donner des éléments sur la méthode que vous avez adoptée ? Des représentants des différents Conseils de quartiers seront-ils associés au groupe de travail qui prendra ce sujet en main afin que les modifications répondent à leurs besoins légitimes ?

J'attire votre attention à ce sujet sur les modestes dotations de ces Conseils de quartiers, ce, d'autant en prévision des nombreux besoins que nous pouvons attendre pendant et après la pandémie. Comme vous le savez, les Conseils de quartiers disposent d'une enveloppe annuelle de 8264 euros en crédits d'investissement et 3306 euros en crédits de fonctionnement. Quand je parle de dotation modeste, je pense en particulier aux crédits de fonctionnement. Pour mettre ces sommes en perspective, la participation des Conseils de quartiers au réveillon solidaire s'élève en moyenne à 1 000 euros, ce qui correspond déjà sur ce seul événement un tiers des crédits de fonctionnement. En outre, cette année, certains Conseils de quartiers ont voté une augmentation de leur participation à cet événement afin de pouvoir assumer les frais supplémentaires engendrés par les restrictions sanitaires.

Pouvez-vous, Madame la Maire, nous éclairer sur votre vision de long terme des moyens mis en œuvre par les Conseils de quartier ?

M^{me} PETIT

Merci pour cette question qui revient régulièrement et que nous aborderons dans le cadre de la révision de la charte. Je laisse M. de Faramond y répondre.

M. de FARAMOND

Merci pour cette question sur les Conseils de quartiers. Je vois que nous partageons le même attachement à la vitalité de la démocratie locale et le rôle essentiel des Conseils de quartier dans le 14^e. Effectivement, comme nous l'avons annoncé au Conseil du 3 novembre, nous avons déjà entamé le renouvellement de l'Observatoire. Un tirage au sort a eu lieu le 28 janvier pour déterminer les candidats élus qui siégeront sur la partie des Conseils de quartiers issue des commissions Démocratie locale des Conseils de quartiers. Nous finalisons les personnalités qui seront membres qualifiés et nommés par la mairie.

Nous avons des réflexions sur les différentes modalités. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous. Il y aura une partie de co-construction de cette charte avec la participation des conseillers et conseillères de quartiers, au premier rang desquels ceux issus du collège Conseil de quartier au sein de l'Observatoire. Nous souhaitons également une participation plus large des conseillers et conseillères en place, mais aussi d'autres acteurs de l'arrondissement dans ce processus.

Enfin, nous menons en parallèle la création d'une plateforme citoyenne qui s'inscrit dans cette démarche. Elle sera à l'écoute des attentes des conseillers et conseillères de quartiers et permettra d'appuyer cette démarche de renouvellement et de la plus visible. Nous espérons pouvoir la mettre en œuvre d'ici la fin du premier semestre 2021.

Concernant les budgets, le budget de fonctionnement qui s'élève à 3 000 euros permet de financer de très beaux projets notamment le réveillon solidaire qui s'est déroulé cette année dans des conditions difficiles et a dû se réinventer. La plupart des Conseils de quartiers ont voté une augmentation de budget pour proposer plus de repas aux personnes en situation de précarité ou publics vulnérables. C'est un des aspects forts de l'action des Conseils de quartiers. Sur cette question des moyens alloués, il s'agit d'une dotation déterminée au niveau central. La mairie d'arrondissement peut jouer

sur la répartition entre fonctionnement et investissement. Lors du renouvellement de la charte, nous pourrions également aborder cette question qui se pose de manière très flagrante et sur laquelle nous avons envie de travailler.

Je vous remercie pour cette question. J'espère avoir apporté les éléments que vous attendiez. Nous ne manquerons pas d'informer l'ensemble du Conseil municipal ainsi que l'ensemble des habitantes et habitants des modalités de renouvellement de la charte et des conseillers et conseillères de quartiers.

– **Q14 2021 07 - Question de Éric AZIÈRE relative à l'accès internet dans les classes des écoles du 14^e**

M. AZIÈRE

Ma question a trait à l'accessibilité à internet pour les écoles. Certaines classes du 14^e arrondissement en 2021 n'ont pas encore de possibilités d'accès à internet pour connecter ordinateur et tablette. Or si je ne fais pas l'apologie du numérique, dans le domaine éducatif, nous pouvons grandement accroître la motivation, stimuler l'intérêt... C'est un support d'apprentissage et d'éducation aujourd'hui incontournable. Là encore, la crise du Covid a révélé le retard de notre arrondissement dans ce domaine. Les professeurs ont dû mixer entre temps de présence et temps à distance avec des classes en demi-groupe et des cours en visioconférence. Ce déficit d'accès internet a été véritablement pénalisant.

Madame la Maire, pouvez-vous nous éclairer sur le nombre de classes qu'il reste à connecter à internet dans le 14^e? Quelles actions comptez-vous entreprendre afin de connecter l'ensemble des classes, en particulier de la petite section au CM2, et avec quel calendrier ?

J'ajouterais en conclusion que je me félicite que la 5G soit enfin libérée sur Paris et dans le 14^e après le moratoire indispensable afin de déboucher sur la charte parisienne pour la téléphonie mobile, les antennes 5G étant d'ailleurs totalement installées pendant cette période. J'ai d'ailleurs lu avec intérêt cette charte qui fait fi du risque sanitaire d'exposition aux ondes électromagnétiques, qui insiste sur la transparence, l'information et la concertation et qui facilitera l'implantation des antennes sur le patrimoine privé et public de la ville. À l'heure où l'on propose de réécrire Molière dans une langue courante, je proposerai d'écrire une pièce sur la tartuferie d'un certain nombre de débats dans la capitale en particulier dans ce domaine. Veuillez m'excuser pour cette digression un peu longue et un peu à côté de ma question exigeante.

M^{me} PETIT

Amine Bouabbas n'étant pas connecté, nous reviendrons sur cette question ultérieurement.

– **V14 2021 03 - Vœu présenté par le CQ Pernety Soutien à la fondation jeunesse feu vert**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit d'une proposition de vœu de soutien à la fondation jeunesse feu vert par le Conseil de quartier Pernety. Je vais le lire entièrement : « Considérant qu'il appartiendra à la fondation jeunesse feu vert de présenter sa demande de subvention à la Mairie de Paris ; que la convention actuelle entre la Mairie de Paris et la fondation jeunesse feu vert court sur la période 2019-2022 ; que cette convention a déjà été modifiée par avenant en septembre 2019 pour étendre le champ d'action au secteur Porte d'Orléans avec création d'un poste supplémentaire ; que lorsque les éducateurs de rue interviennent dans un secteur, ils travaillent à deux pour des raisons de sécurité compréhensibles ; que le quartier Pernety n'est pas limité au Moulin de la Vierge, mais regroupe aussi Amphithéâtre, place de Séoul, rue de l'Eure et que le périmètre d'intervention initialement prévu est trop petit, que de leur côté, les habitants du quartier sont mobilisés à mesure de leurs moyens ; le Conseil de quartier Pernety souhaite que le périmètre d'intervention des éducateurs de la fondation jeunesse feu vert soit élargi à tout le quartier Pernety, limité par l'avenue du Maine, la place Victor et Hélène Basch, la rue d'Alésia, les rue et passage Vercingétorix, la rue Alais, la place de Catalogne, la rue Vercingétorix Nord et la rue Jean Zay, et que, de ce fait, deux postes d'éducateur soient financés sur Pernety, que la prochaine convention pluriannuelle tienne compte de cette réalité. »

Je pense, mes chers collègues, que vous avez lu les annexes de ce vœu.

Comme l'indique le Conseil de quartier dans les avenants, il faut revenir au diagnostic de terrain mené par l'équipe de feu vert en 2019, ce qui est inscrit dans la convention 2019-2022. Avec divers partenaires associés, dont la Mairie du 14^e, l'extension du périmètre d'intervention sur le quartier Porte d'Orléans et la création d'un emploi à temps plein avaient été actées et votées en Conseil de Paris en novembre 2019. Suite à ce diagnostic, l'association demandait deux postes supplémentaires sur le secteur Porte de Vanves - Pernety et Porte d'Orléans. Pour résumer ce qui s'est passé, Feu Vert a lancé un recrutement dès l'été 2019. En septembre 2020, l'éducateur recruté s'est désisté en dernière minute. Le poste supplémentaire n'a donc, à ce jour, pas été pourvu. Pourtant, le travail de Feu Vert se fait sur les deux secteurs avec des découpages des temps pleins. Ils travaillent toujours à deux, ce qui pose toujours des problèmes. Le recrutement de ce poste est toujours en cours et il devrait être validé, puisqu'ils ont enfin trouvé un éducateur spécialisé acceptant de travailler dans la rue, ce qui est une particularité, qui sera là le 1^{er} mars prochain. Il reste donc un poste vacant sur l'équipe Pernety et un recrutement est en cours.

Le travail d'implantation qui est mené se fait en détachant ponctuellement des éducateurs des équipes du 14^e pour rester actif sur les deux secteurs actuellement travaillés. Les actions ont toujours continué. Il n'y a pas eu d'arrêt et tout a été intégré dans le planning des deux équipes. Les éducateurs de Feu Vert ont réussi un petit tour de force en ayant une présence extrêmement régulière et visible, notamment aux sorties des collèges. Cela se traduit concrètement par une éducatrice Porte de Vanves qui consacre un mi-temps à la Porte d'Orléans avec les trois autres en alternance Pernety - Porte de Vanves.

Suite à ce diagnostic, en 2019, pour diverses raisons, feu vert ne souhaitait pas que l'on augmente le secteur sur Pernety, considérant que le secteur actuel suffisait. Je dois dire qu'au niveau des rixes, feu vert a encore endigué une rixe il y a quelques semaines. Ils font un travail absolument remarquable et d'autant plus difficile dans le moment que nous vivons tous. Nous souscrivons donc fortement à la demande d'un poste supplémentaire, mais nous ne souscrivons pas à l'augmentation du périmètre d'intervention de Feu Vert. Je vous propose donc d'amender ce vœu du Conseil de quartier en retirant la demande d'extension du périmètre dans un premier temps.

M^{me} GHADI

Pourquoi ne pas étendre la zone d'intervention de jeunesse Feu Vert ? Il ne faut pas oublier que ce zonage est fait par rapport aux zones de veille sensible. Je suis d'accord pour amender ce vœu. Je remarque qu'ils veulent étendre sur « leur quartier », c'est-à-dire le Conseil de quartier Pernety. Pour nous, ce n'est pas possible. Il n'y a pas assez d'éducateurs pour étendre ainsi. Nous soutenons la demande d'un éducateur avec un amendement.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'avais sollicité une prise de parole juste avant. Je suis étonnée que, dans la mesure où il y a trois vœux qui concernent à peu près le même sujet (le nôtre sur la situation et la sécurité à Pernety, celui voté par le Conseil de quartier, mais les modalités de ce vote sont contestées, car il n'y avait pas le quorum, et un troisième sur l'association Flaubert), nous ne fassions pas de discussion commune à propos de la situation décrite dans notre vœu concernant l'insécurité à Pernety.

Si ma mémoire est bonne, nous avons, Madame la Maire, en 2019, demandé non pas un, mais deux emplois supplémentaires. Il me semble que vous aviez un léger différend avec la Mairie de Paris sur les effectifs accordés à Feu Vert. Je ne comprends pas pourquoi nous n'en demanderions pas deux cette année compte tenu de la situation. Je me réjouis que vous ayez finalement renoncé à conditionner ces deux effectifs supplémentaires à une extension du périmètre d'intervention de Feu Vert. Notre position serait de demander par un vœu deux emplois supplémentaires sans extension de périmètre. Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de vous associer à cette demande.

M. AZIÈRE

Je rejoins Marie-Claire Carrère-Gée sur l'idée qu'il y avait dans les deux vœux le cadre d'un débat général qui aurait permis d'aborder en termes généraux le problème de la sécurité dans le quartier Pernety et des moyens pour améliorer les conditions de vie relatives à ce souci de sécurité.

Par ailleurs, je crois que le vœu du Conseil de quartier Pernety qui élargit le périmètre d'intervention a le mérite de poser la question du champ d'intervention et des problèmes posés sur l'ensemble du quartier. C'est ce que je ressens moi-même. Je soutiens donc le vœu du Conseil de quartier tel qu'il

est prévu dans sa première rédaction. J'interviendrai sur le vœu de Marie-Claire sur le débat plus général de la sécurité.

M. VILLANI

Il y a effectivement eu plusieurs vœux déposés sur des sujets liés et très proches. Nous sommes face à un acteur bien connu. La fondation jeunesse Feu Vert est présente depuis 1960 sur le quartier de la Porte de Vanves, qui est active sur les quartiers Porte d'Orléans - Pernety et qui vise des missions fondamentales de prévention qui permettent aussi indirectement une baisse du coût du maintien de l'ordre et des dégradations, un accompagnement de nombreux jeunes... Je n'ai pas d'idée arrêtée sur la question du périmètre. J'ai bien compris les explications. J'imagine que les périmètres ne sont pas figés et matérialisés par une ligne complètement tranchée. Le vœu que j'avais déposé en ce sens et le besoin de deux postes supplémentaires plutôt qu'un. Je soutiendrai la version amendée avec deux plutôt qu'un comme je l'avais entendu dans la demande de la fondation jeunesse Feu Vert.

M^{me} PETIT

Je crois qu'il faut effectivement rester sur le périmètre tel qu'il est aujourd'hui. Nous avons d'ailleurs travaillé avec les partenaires sur ce périmètre plus restreint. Mais il faut que nous obtenions des moyens supplémentaires pour intervenir sur le périmètre tel qu'il est défini. Je crois qu'aujourd'hui il correspond à celui où il y a des besoins d'intervention d'une équipe de prévention.

Les périmètres de la prévention spécialisée sont un peu gravés dans le marbre, car cela est contractuel entre la Ville et les clubs de prévention. Si nous votons un périmètre comprenant par exemple l'avenue du Maine et la rue Brézin, cela signifie que les éducateurs doivent passer par l'avenue du Maine et la rue Brézin qui ne sont pas, à notre avis, la priorité. Je pense qu'il faut garder le périmètre tel que défini aujourd'hui, c'est-à-dire plus resserré, mais avec une augmentation des moyens. Tout ce qui va dans le sens de cette augmentation de moyens est important à soutenir.

Nous allons commencer à travailler au renouvellement de la convention à partir de septembre afin de pouvoir voter en fin d'année ou au début de l'année prochaine la nouvelle convention avec un nouveau périmètre et un ajustement des moyens. La dernière fois, au moment de ce travail, nous n'avions pas été totalement écoutés sur votre demande de moyens. Nous avons été écoutés à un moment donné sur la Porte d'Orléans qui était une urgence. Nous avons toujours dit qu'il n'était pas acceptable que la Porte d'Orléans reste sans équipe de prévention spécialisée pendant encore trois ans. Cela a été mis en place. C'est une bonne chose. Aujourd'hui, il nous faut renforcer l'équipe sur le quartier Pernety.

Il y a plusieurs demandes d'amendements : un poste ou deux postes. Le vœu du Conseil de quartier parle bien de deux postes (un sur la Porte d'Orléans et un sur Pernety). Nous pouvons nous mettre d'accord là-dessus. Certains veulent proposer un amendement en direct pour deux postes à Pernety. Je crois que ce vœu a une bonne démarche. Il a été travaillé avec la fondation jeunesse Feu Vert et les habitants. C'est une démarche intéressante. Nous, majorité, proposons un amendement sur la question du périmètre. D'autres proposent un amendement plus sur le nombre de postes par rapport au secteur d'intervention. Nous allons organiser ce vote.

Il nous faut tout d'abord voter sur le vœu tel que présenté par le Conseil de quartier puis voter sur les amendements.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En termes de procédure, nous votons d'abord sur les amendements. Si j'ai bien compris, celui que vous proposez supprime l'extension du périmètre. Nous pouvons voter sur cette question du périmètre et après vous faire confiance sur la rédaction. Puis, nous avons un amendement proposant de demander deux créations de postes à périmètre constant. Enfin, nous votons sur le vœu amendé si des amendements étaient acceptés.

M^{me} PETIT

M. Azière nous demande aussi de voter le vœu tel qu'il a été voté par le Conseil de quartier.

Le premier amendement déposé par Didier Antonelli est de supprimer le premier tiret sur la question du périmètre d'intervention. Ainsi, nous sortons la question du périmètre pour nous baser sur le périmètre actuel.

DÉLIBÉRATION N° 36

– V14 2021 03 - Vœu présenté par le CQ Pernety Soutien à la fondation jeunesse Feu Vert

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

1^{er} Amendement :

Retrait du premier tiret sur la question du périmètre d'intervention

Article unique : L'amendement est adopté.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

-Pour : 27 dont 4 pouvoirs

-Contre : 1 dont 0 pouvoir

(E.Azière)

Abstention : 1 dont 0 pouvoir

(C.Villani)

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Marie-Claire, je propose que vous formuliez le prochain amendement. Le vœu du Conseil de quartier demandant à ce que deux postes d'éducateurs soient financés par la Mairie de Paris, l'un en renfort sur le secteur Porte d'Orléans et l'autre sur Pernety.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Le plus simple serait de supprimer la localisation. L'amendement refusant l'extension de périmètre ayant été adopté, il suffit d'enlever localisation et de demander deux postes.

M^{me} PETIT

Ainsi, le Conseil d'arrondissement souhaite que deux postes d'éducateurs soient financés par la Mairie de Paris.

DÉLIBÉRATION N° 36

– V14 2021 03 - Vœu présenté par le CQ Pernety Soutien à la fondation jeunesse Feu Vert

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

2^e Amendement :

Le Conseil d'arrondissement souhaite que deux postes d'éducateurs soient financés par la Mairie de Paris

M^{me} PETIT

Je mets aux voix le vœu ainsi amendé.

DÉLIBÉRATION N° 36

– V14 2021 03 - Vœu amendé présenté par le CQ Pernety Soutien à la fondation jeunesse Feu Vert

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu amendé est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés : 29 dont 4 pouvoirs

-Pour : 29 dont 4 pouvoirs

-Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0

M^{me} PETIT

Je mets ensuite aux voix le vœu du Conseil de quartier tel qu'il nous a été envoyé. J'ajoute que malgré les conditions difficiles, les réunions et les votes du Conseil de quartier se sont bien déroulés.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Si nous avons voté sur le vœu amendé, cela n'a pas de sens de voter sur le vœu initial.

M^{me} PETIT

Éric Azière souhaite par exemple que nous votions le vœu initial.

M. VILLANI

Je considère que ce vote n'a pas lieu d'être, puisqu'il est contradictoire avec le vœu que nous venons de voter. Nous ne pouvons pas adopter deux vœux contradictoires. Si ce vœu était adopté, nous aurions une délibération absurde. Je ne prendrai donc pas part à ce vote.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Moi non plus.

DÉLIBÉRATION N° 36

– **V14 2021 03 - Vœu présenté par le CQ Pernety Soutien à la fondation jeunesse Feu Vert**

Rapporteur : M. ANTONELLI

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 23 dont 3 pouvoirs

-Pour : 1 dont 0 pouvoir

-Contre : 22 dont 3 pouvoirs

(D. Antonelli, A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G. Durand ; A. Ghaidi ; Z. Ghanem ; V. Guenanen ; G. Lardy-Woringer ; F. Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; H. Mermberg ; S. Parisot ; C. Petit , O. Polsky ; P. Rabadan ; H. Sanches Ruivo ; M. Tonolli)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 6 dont 1 pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, A Levy-Thibert, P Viry, C Villani)

– **V14 2021 04 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif à la DHG et cité éducative**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Les collègues qui siégeaient dans les conseils d'administration des collèges et des lycées ont peut-être vu, par rapport à la dotation horaire globale dans les différents établissements, qu'il y a eu de nombreux votes contre de la part des enseignants et des parents d'élèves. En effet, à l'échelle de Paris, nous avons eu une baisse de cent dix-sept postes dans le secondaire, dont trente-six dans les collèges. Nous avons donc souhaité faire ce vœu. Le contexte sanitaire rend les conditions d'études et de travail pour les élèves et les conditions de travail pour les enseignantes et les enseignants extrêmement difficiles, les classes extrêmement chargées qu'il y a dans Paris. En outre, des remplacements n'ont pas été assurés dans plusieurs établissements ces derniers mois, notamment en langues. Cela a été le cas à Jean Moulin et à Alphonse Daudet.

Dans ce contexte, outre les pétitions de la FCPE Paris et les votes que j'ai évoqués dans des conseils d'administration, nous avons souhaité faire ce vœu pour demander au rectorat de « revoir sa copie » sur la dotation horaire globale, puisque nous avons notamment la cité scolaire Paul Bert, le collège Giacometti, le collège Saint-Exupéry, et le lycée professionnel Raspail qui ont été touchés par des baisses de postes. Nous demandons donc au rectorat de reconsidérer cette DHG qui est particulièrement scandaleuse, en particulier dans ce contexte sanitaire.

Le vœu a également un deuxième versant. Il concerne la cité éducative François Villon, car la cité scolaire François Villon a candidaté pour ce label qui est un label excellence proposé par le ministère

de l'Éducation nationale et la politique de la vie. Ce label a été préparé pendant de longues semaines et de longs mois à la cité scolaire François Villon avec les écoles situées en REP et les partenaires associatifs. Malheureusement, ce label de cité éducative a été refusé à la cité scolaire François Villon (comme à l'autre cité scolaire candidate dans le 18^e arrondissement). Nous demandons à l'État de réétudier la candidature de la cité scolaire François Villon afin qu'elle puisse obtenir ce label, notamment car, par rapport à l'indice de positionnement social de François Villon, cette cité est largement éligible.

Nous vous demandons donc d'accepter ce vœu en deux versants : la partie postes et la partie cité éducative.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Quand vous voulez que le Conseil d'arrondissement adopte à l'unanimité, il serait bon de s'abstenir de mettre des considérants trop politiques. Les remarques sur la politique du Président Macron dont je ne suis pas un fervent soutien sont inexactes. Nous allons quand même voter, car la situation de François Villon mérite l'attention et le soutien de tous. Si François Villon n'a pas le label cité éducative, je ne sais pas qui le mérite. Si vous pouviez retirer quelques considérants en allégeant le vœu de choses matériellement inexactes, ce sera encore mieux. Je ne suis pas sûre que le budget de l'Éducation nationale ait baissé cette année. Nous pouvons penser ce que nous voulons d'Emmanuel Macron, mais ici, ce n'est pas le sujet.

M^{me} PETIT

C'est lui qui prend les décisions.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne crois pas que sur François Villon, il soit intervenu. Il n'a pas pris la décision de diminuer le budget de l'Éducation.

M. VILLANI

Comme Marie-Pierre Carrère-Gée, je suis sensible à ce que la forme soit aussi sobre que possible sur le sujet. Sur le fond, je m'associe de tout cœur à ce vœu aussi bien sur la partie de la dotation horaire globale que sur la partie François Villon. Que François Villon n'obtienne pas le label cité éducative est proprement incroyable. Quant à la dotation horaire globale, je vous informe que j'ai moi-même écrit au ministre pour lui faire part de ma stupéfaction et de ma colère (ce sont les mots que j'ai employés) devant la baisse considérable de la DHG telle que j'ai pu la constater dans les annonces faites à Paris, mais aussi en circonscription. Quantité d'heures et de postes disparaissent au moment où nous avons besoin de les renforcer et d'avoir encore plus de soutien et de suivi auprès de nos élèves dont beaucoup se sont retrouvés complètement hors radars pendant les périodes de confinement et dans le contexte sanitaire actuel et à un moment où la Nation a plus que jamais besoin de croire en ses valeurs fondamentales que sont l'éducation et le vivre ensemble.

M. GUENANEN

C'est une explication de vote pour le groupe Paris en commun et pour souscrire clairement à ce que notre collègue Amine Bouabbas a présenté dans ce vœu. La situation est critique dans les collèges et les lycées après une année des plus éprouvantes pour les élèves et le corps enseignant. Nous tenions à le souligner. Au niveau parisien comme au niveau du 14^e arrondissement, ce qui se passe est absolument déplorable. L'académie de Paris est à quatre-vingt-dix-neuf ETP et si nous ne comptons pas la compensation par les HSA, nous sommes à cinquante-six postes supprimés dans le 14^e. Nous avons été dans les conseils d'administration des collèges et des lycées, ils sont tous fortement touchés par cette situation. Nous avons été alertés par les parents d'élèves et les enseignants. Leur inquiétude est très forte. Il est nécessaire que nous puissions défendre des établissements scolaires du 14^e arrondissement pour préserver la qualité et le bon déroulement de l'enseignement. Le groupe Paris en commun s'associe pleinement et votera le vœu.

M. DURAND

Les écologistes s'associent à ce vœu d'une part pour la question du label cité éducative. Avec un calcul sur un IVS qui exclut de fait toutes les cités parisiennes, nous avons un réel problème sur ce

label. Sur la DHG, je suis un peu étonné des remarques de Mme Carrère-Gée comme si la décision de baisser la dotation horaire globale n'émanait pas de l'État alors que l'État est responsable. Ce n'est pas pour rien que toutes les parties prenantes du CDEN (représentants de parents d'élèves, représentant des enseignants et représentants des élus) ont voté contre cette dotation horaire globale. Il faut probablement sortir de la logique démographique pour l'attribution de ces dotations horaires globales qui aboutit à ce genre de carence. Nous soutenons ce vœu et espérons que l'État fasse un geste, car ce n'est pas le moment de délaisser le secteur éducatif.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup pour toutes vos interventions. C'est une décision très politique qui est prise de faire travailler une équipe de mixité scolaire pendant des mois et de la lâcher en rase campagne. C'est le recteur qui prend la décision. C'est le préfet. Le préfet représente le gouvernement, donc le président de la République.

Sur la cité éducative, c'est contraire à tout ce qui a été dit en termes d'encouragement. Le recteur s'est déplacé lui-même à la cité scolaire en septembre pour rencontrer les équipes. J'y ai assisté. Quelques mois après, la réponse est très claire sans même pouvoir en discuter. C'est incorrect et grave par rapport à la situation de la cité scolaire François Villon.

Sur les postes, tous nos interlocuteurs au rectorat reconnaissent que les collèges et lycées connaissent un nombre important d'élèves. Je vous rappelle les vœux précédents : nous avons débattu au sein du Conseil d'arrondissement sur les situations catastrophiques dans lesquelles les enfants avaient été inscrits et non-inscrits jusqu'à fin septembre dans des collèges parisiens publics faute de moyens et de procédures claires de la part du rectorat. Il y avait également des problèmes d'absences de professeurs, pour les raisons que nous connaissons, assez importantes cette année, ce qui va être multiplié avec cette donation.

Je vous remercie, car je pense que nous nous orientons vers une unanimité. C'est ce que nous ferons connaître aux parents et à la communauté éducative avec Amine quand nous les rencontrerons pour évoquer ce sujet.

DÉLIBÉRATION N° 37

– **V14 2021 04 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif à la DHG et cité éducative**

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	29	dont	3	pouvoirs
-Pour :	29	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0			

– **V14 2021 05 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif aux AESH**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Cela rejoint l'éducation, l'enseignement la dotation et particulièrement l'accueil des élèves en situation de handicap qui sont normalement encadrés par des AESH. C'est aussi un petit clin d'œil à la loi du 11 février 2005 qui fête ses quinze ans en faisant un point très succinct. Il y a eu de nouveaux ajustements qui sont encore à mettre en œuvre au niveau de cette loi et de ses applications, particulièrement l'accessibilité au logement mise à mal par la loi Elan en définissant des quotas de logements dans les programmes neufs à la culture, au numérique, aux ERP, etc.

Du fait de cette loi, il y a une obligation de scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur domicile. La loi du 26 juillet 2019 sur l'école de la confiance intègre l'école inclusive. À la rentrée scolaire 2020 ont été instaurés les Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé (PIAL) qui ont pour mission d'assurer la gestion d'accompagner les élèves en situation de handicap. Les PIAL étaient surtout une promesse d'offre de travail à temps plein pour ces accompagnants et

accompagnantes et de rendre leur métier plus attractif avec une véritable formation. Nous pouvons également considérer que le regroupement des PIAL autour de collèges et de lycées s'inscrit dans une logique de démantèlement de l'accompagnement individuel au profit de l'accompagnement de plus en plus mutualisé sans tenir compte des besoins spécifiques d'accompagnement de chaque élève dans une logique d'économie de moyens. Nous pouvons aussi considérer que les accompagnants à temps partiel peuvent être affectés auprès de six élèves, voire plus, dont certains peuvent d'ailleurs être dans la même classe. Nous voudrions déterminer un vrai statut pour les AESH. C'est bien de parler « d'école inclusive accessible à tous nos handicapés », mais nous demandons à la Maire de Paris, au ministre de l'Éducation nationale qui devrait améliorer les conditions de travail et particulièrement d'accompagnement de ces élèves en vue de stabiliser le personnel. Bien évidemment, le personnel qui travaille beaucoup à temps partiel n'a pas de stabilisation. Nous demandant une formation diplômante qui donnerait un véritable statut, une augmentation de salaire et un élargissement de la nouvelle grille indiciaire ainsi qu'une augmentation de l'offre de contrat à plein temps.

L'école inclusive au sein de l'école de la confiance ne saurait être que des mots dans une circulaire. Le ministre de l'Éducation nationale devrait donner à la communauté éducative les moyens de la politique qu'il prétend mettre en place afin d'être fidèle à l'esprit de cette loi du 11 février 2005. Un accompagnement continu doit permettre aux enfants en situation de handicap d'acquérir, comme tous, un socle commun de connaissances et de compétences culturelles qui les conduira à exercer pleinement leur citoyenneté.

M. AZIÈRE

Nous pourrions partager les objectifs, mais les attendus et les considérants sont toujours pavés d'arrière-pensées plus que discutables sur la réalité du travail qui est fait dans ce domaine, en particulier par le gouvernement. Le vœu reprend de nombreux procès d'intention qui ne sont étayés ni par des chiffres ni par la situation réelle de l'accompagnement du handicap.

Nous pouvons partager la demande du vœu. Ce n'est d'ailleurs que la reprise de la circulaire gouvernementale. J'en conclus que le groupe communiste soutient l'action du gouvernement dans ce domaine. C'est une bonne chose. Un peu d'objectivité n'est jamais mauvais. Il faudrait être de mauvaise foi pour ne pas reconnaître un effort continu du gouvernement sur ce sujet. Je vous renvoie au comité d'accompagnement sur le sujet qui constate une régulière augmentation de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Dans ce domaine, il reste bien sûr des marges de progression. Tous les efforts devront être consacrés. Mais les AESH sont la voie de la professionnalisation et de la pérennisation de l'accompagnement scolaire des élèves handicapés que ce soit par l'aide mutualisée ou l'aide individualisée pour les AVS. L'État et l'Éducation nationale ont certes leur responsabilité. Mais j'estime que le bilan est encourageant et qu'il faut continuer dans ce sens. Je dirais que la Ville de Paris a aussi sa responsabilité, notamment sur l'accessibilité des écoles. Pour reprendre les objectifs de la loi de 2005 sur la scolarisation des élèves en situation de handicap au plus près de leur domicile, il faut reconnaître que l'état d'avancement est faible et la marge de progression énorme. Nous aurons peut-être l'occasion d'en reparler dans un prochain Conseil d'arrondissement.

C'est un vœu sur lequel je m'abstiendrai. Je regrette qu'il manque à ce point d'objectivité.

M^{me} BERTRAND

Les élus Paris en commun voteront bien évidemment ce vœu. Carine Petit faisait allusion à de nombreux vœux ayant eu lieu sur Villon ces dernières années. Il y a eu également plusieurs vœux dans cette assemblée avec le même constat et les mêmes demandes.

Je ne partage pas du tout l'optimisme d'Éric Azière qui dit que cela va de mieux en mieux. Si vous voulez des chiffres, je peux vous dire que quand j'étais adjointe aux affaires scolaires il n'y a pas très longtemps, nous faisons le tour des écoles à la rentrée scolaire (et Amine Bouabbas continue à le faire) en septembre pour savoir combien d'enfants n'avaient pas d'AVS, et quand ils en avaient, ce n'était pas sur le temps suffisant pour qu'ils puissent avoir une scolarité classique. Nous faisons régulièrement des courriers avec Madame la Maire au recteur. Si vous voulez des chiffres, nous pourrions certainement retrouver ces courriers et vous les adressez.

Dans le contexte sanitaire actuel, l'école inclusive est certes inscrite dans les textes, mais n'est pas dans la réalité de notre école publique. Il y a toujours des enfants qui ne sont pas scolarisés ou en tout cas, pas sur le temps qui devrait être imparti par manque d'accompagnants. Des parents se

sentent abandonnés. Nous pouvons comprendre le parcours compliqué des parents. En outre, nous avons toujours des accompagnants sans réel statut, mal payés et surtout mal formés. Nous constatons que certains accompagnants restent très peu de temps, car ils n'ont pas la formation suffisante pour accompagner des enfants porteurs de handicaps.

C'est très bien de voter ce vœu. Éric Azière, c'est dommage que vous vous absteniez. J'espère que tout le monde pourra voter ce vœu. Si l'Éducation nationale se décidait enfin à répondre à cette question de l'inclusion des enfants porteurs de handicaps dans l'école de la République, ce sera encore mieux et la majorité municipale cessera avec plaisir de faire des vœux sur cette question.

M. VILLANI

C'est un sujet sur lequel il est important de toujours pousser et revendiquer. Comme cela a été dit, même si la loi a été votée en 2005, nous sommes encore loin de sa mise en œuvre pratique. Quand je dis cela, je ne cherche pas à accuser un gouvernement ou un autre. C'est un constat qu'il faut malheureusement faire.

J'ai bien entendu les réserves de notre collègue Éric Azière sur la forme. Même si nous pourrions revenir sur certaines formulations, je voterai sans hésiter, car c'est un sujet sur lequel il est vraiment important d'agir. J'insiste sur le fait que c'est un sujet qui concerne de façon conjointe l'Éducation nationale et le ministère du Handicap et je salue les efforts en la matière de Sophie Cluzel qui sont réels et sincères. Il n'empêche que la tâche est phénoménalement difficile évidemment. Le ministère de l'Éducation nationale a un rôle majeur dans le meilleur accompagnement des AESH, leur meilleure valorisation et le fait de rappeler de mettre en œuvre sur le terrain l'ambition et la lettre de la loi de 2005.

M^{me} LARDY-WORINGER

Merci pour ce vœu que nous soutenons et auquel nous nous associons complètement sur la situation de précarité dans laquelle se trouvent des accompagnants et accompagnantes des enfants en situation de handicap. Ce sont des acteurs et actrices de cette école inclusive dont nous parlions.

Nous sommes dans une situation très difficile, voire quasiment dramatique. Même si à Paris, c'est peut-être mieux que dans certains autres départements, sur les derniers chiffres datant de décembre 2020, nous avons trois cents AESH qui n'étaient pas encore recrutés. Cela confirme ce que disait Agnès Bertrand. Les raisons sont multiples et reconnues par l'Éducation nationale : non-renouvellement de contrat, difficulté de recrutement et déficit d'attractivité au regard des conditions de travail. Cela a des conséquences dramatiques sur les conditions d'apprentissage des élèves en situation de handicap et les familles.

On ne peut vouloir une école inclusive et ne pas y mettre les moyens. Je pense que c'est extrêmement important. Les AESH ont un contrat en CDD de trois ans renouvelables avant de pouvoir être titularisés. Leur emploi est un emploi à temps partiel : vingt-quatre heures pour un salaire autour de 750 euros, des horaires qui ne prennent pas en compte les temps de préparation et de concertation nécessaires et essentiels au regard de la nature du suivi. Le temps de formation qui devrait être important avant le contrat est dérisoire face aux problématiques rencontrées et il est actuellement de soixante heures. Par la suite, les AESH ne bénéficient pas de formations en continu adaptées à la spécificité de chaque enfant suivi.

Je pense qu'il est essentiel de soutenir ce vœu et cette demande de mise en place d'une réelle professionnalisation de ce métier et d'une reconnaissance pour ces professionnels d'une compétence et d'une efficacité. Cette reconnaissance permettra à l'enfant d'acquérir les connaissances pour qu'il puisse participer à tous les actes de la vie sociale et relationnelle, dans le cadre de l'école, en lien avec l'enseignant et les autres élèves. Nous nous associons aussi pour que les AESH puissent acquérir un véritable statut de fonctionnaire et reconnaître leur rôle éducatif et qu'ils puissent bénéficier de moyens pour une véritable formation adaptée et suivie.

Je vous remercie pour ce vœu et bien entendu nous le voterons.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci, Mme Chevalier, pour votre hommage à la loi de 2005. C'est le président Chirac qui a conduit à cette loi. C'est une cause qui me tient beaucoup à cœur, comme à beaucoup ici. Comme vous l'avez

dit, 15 ans après, tout n'est pas appliqué et il y a eu des reculs. Vous avez notamment cité le logement.

Je m'associe aux demandes de chiffres de Mme Bertrand. Je ne saurais trop insister pour proposer à l'ensemble de mes collègues que nous prenions le temps au Conseil d'arrondissement pour avoir une communication globale de la mairie du 14^e sur l'accessibilité des écoles. À mon sens, nous ne sommes vraiment pas au bon rythme. Je ne veux pas jeter la pierre, mais il faudrait que certains se sentent responsables afin que les choses avancent beaucoup plus vite. Il n'y a pas que les sites, il y a des personnes derrière : des enfants à leur confort de vie et d'éducation ainsi que leur avenir.

Je suis réservée sur le dispositif. J'en partage bien des ambitions : avoir affaire à des emplois pérennes, mieux payés avec des gens recevant une formation satisfaisante, sinon le métier n'est pas bien fait. Mais le fondement de la loi de 2005 est à la fois le souci d'une école inclusive. Même si le mot s'est tellement répandu qu'il devient parfois un peu creux, mais cela signifie que les enfants ayant un handicap doivent avoir toutes leurs chances dans l'éducation et pour leur avenir. C'est aussi une réponse à une personnalisation des besoins. Tous les enfants en situation de handicap ne se ressemblent pas et il faut leur donner ce qui est bien pour eux.

Les PIAL avec la tendance à mutualiser peuvent être la meilleure des choses. Ce qui est écrit dans les textes officiels est à la fois de se débrouiller pour faire en sorte que les accompagnants aient plus souvent des plein-temps et que pour les enfants qui n'ont pas besoin d'un plein-temps toute la journée, il puisse y avoir une mutualisation.

Dans le vœu que vous proposez, des choses sont incohérentes, y compris avec les objectifs que vous formulez. Quand vous écrivez qu'il faut une formation diplômante, cela laisse clairement entendre que l'accès à la profession serait réservé à des personnes ayant suivi cette formation diplômante. Je ne sais pas comment nous mettons ces gens au chômage. Cela pose des questions extrêmement complexes. À mon avis, l'écrire ainsi n'est pas positif. Cela n'a pas beaucoup de sens. De même, laisser entendre qu'il faut une personne à plein temps par enfant n'a pas non plus beaucoup de sens. Je pense que si des enfants ayant un léger handicap peuvent bénéficier d'un petit accompagnement plutôt que rien, cela peut être bien.

Je suis d'accord avec le point sur les salaires.

Ce vœu part d'une bonne intention, mais nous allons nous abstenir. Cela me coûte beaucoup, car c'est une cause qui nous tient beaucoup à cœur. Mais pour la faire avancer, il faut être précis et rigoureux et sortir des slogans. Il faut affirmer des choses très fortes sur les moyens que nous mettons à disposition des enfants. Il faut affirmer des choses très fortes sur le fait qu'il faut mieux payer ces accompagnants. Nous nous astreindrons.

Il faudrait que nous ayons un débat sur cette question à la fois sur les enfants, mais aussi sur l'accessibilité de l'environnement urbain dans le 14^e et ses bâtiments officiels.

M^{me} PETIT

Chacune des interventions était d'une très grande qualité et d'une très grande précision. Je trouve que c'est à l'honneur du Conseil d'arrondissement d'aborder ces sujets. Comme cela été souligné, énormément de travail à faire de la part des pouvoirs publics sur cette question.

Je remercie Catherine et Anissa d'avoir à nouveau porté ce débat et ce sujet à notre modeste échelle d'élus locaux.

DÉLIBÉRATION N° 38

– **V14 2021 05 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif aux AESH**

Rapporteuse : Mme Catherine CHEVALIER

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté.

Suffrages exprimés :	23	dont	3	pouvoirs
-Pour :	23	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	6	dont	0	pouvoir

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, A Levy-Thibert, P Viry , E Azière)

Ne prennent pas part au vote : 0

– V14 2021 06 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif aux Actions jeunesse 14-15

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

M. GUENANEN

Le vœu que je présente pour la majorité municipale est relatif à l'organisation d'événements culturels et sportifs entre le 14^e et le 15^e arrondissement. Il existe des épisodes de violence entre les jeunes du 14^e et du 15^e arrondissement. Ce phénomène est connu et fait l'objet d'une attention particulière de la part des commissariats du 14^e et du 15^e. Ce vœu n'a pas vocation à se substituer aux actions menées par la force publique et notamment les commissariats, mais à venir renforcer le dispositif en place. Ce vœu a été travaillé avec le groupe Paris en commun du 15^e arrondissement pour créer un projet passerelle entre le 15^e et le 14^e et il sera également déposé lors du Conseil d'arrondissement voisin. Il s'agit de trouver des solutions à une situation inadmissible de violence. Une politique publique à destination des jeunes ne doit pas se faire uniquement par la répression, mais aussi par la mise en place d'actions inclusives et participatives.

De nombreux projets mis en place dans le 14^e arrondissement et les quartiers politique de la ville et veille active, comme le festival jeunesse, l'événement star 14 et de nombreuses actions à destination de la jeunesse, sont menés par les centres socioculturels. Je rappelle à l'occasion de ce vœu le travail fait par l'association Feu Vert dont nous avons parlé plus tôt et les actions déployées par l'association ARC 75, club de prévention intervenant sur le 15^e arrondissement. Aussi, ce vœu que je présente au nom de la majorité du Conseil d'arrondissement propose de travailler conjointement avec les élus du Conseil municipal du 15^e arrondissement à l'élaboration de projets communs afin de mobiliser autour d'activités inter-établissements les collégiens et collégiennes ainsi que les lycéens et lycéennes de nos deux arrondissements. Nous proposons qu'un groupe de travail inter-arrondissement rassemblant des élus, des acteurs associatifs, des acteurs éducatifs soit mis en place afin de formuler des propositions d'actions. Nous regarderons également ce qui sera dit lors du Conseil d'arrondissement du 15^e.

M^{me} CHEVALIER

Nous nous associons à ce projet de vœu. J'ai trouvé intéressant le fait que, particulièrement sur des violences pouvant se produire dans nos deux arrondissements, il y ait une mutualisation.

Ces échanges entre les deux arrondissements devraient permettre de proposer des alternatives qu'elles soient culturelles ou sportives. Cela me paraît très intéressant, car nous avons l'impression que nos arrondissements sont coupés par la voie de chemin de fer. C'est un peu dommage, car les jeunes ne l'entendent pas ainsi. Nous nous associerons donc à ce vœu que nous soutenons.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je ne sais pas combien de temps vous avez passé avec les associations Paris en commun pour écrire un tel tissu de banalités. En plus, vous êtes en poste, donc je suppose que Mme Petit a le téléphone de M. Goujon, voire celui du maire du 13^e, car il y a également cet arrondissement.

Nous sommes d'accord qu'il n'y a pas la seule répression pour éduquer les jeunes. C'est bien de faire du théâtre, du sport... Nous n'allons pas participer au vote sur cela.

M. VILLANI

Tout ce qui peut contribuer à apporter de la cohésion entre les arrondissements est bienvenu. Il est vrai que la barrière constituée par la voie de chemin de fer est sur le terrain d'une frontière non négligeable. Je voterai ce vœu.

Puisque nous parlons d'activités sportives et que nous sommes en période de restrictions sanitaires, j'apporte à votre attention que le e-sport est un ensemble d'activités qui se développent de façon forte. Contrairement aux jeux vidéo, le e-sport vient avec le développement de la coordination, du travail en équipe et du travail physique (même si je caricature un peu). Ce sont des activités qui méritent d'être mieux connues et dans lesquelles Paris mérite de s'impliquer davantage.

M. GUENANEN

Je remercie Cédric Villani pour son intervention. Je voulais juste dire à Mme Carrère-Gée que le dédain n'est jamais une très bonne réponse sur des propositions de vœu quelles qu'elles soient et quel que soit le parti politique qui les présentes.

M^{me} PETIT

Le e-sport est développé dans les centres de Paris Anim', notamment du 14^e.

DÉLIBÉRATION N° 39

- **V14 2021 06 - Vœu présenté par la Majorité municipale relatif aux Actions jeunesse 14-15**

Rapporteur : M. Valentin GUENANEN

Article unique : Après discussion, le vœu est adopté à l'unanimité.

Suffrages exprimés :	24	dont	3	pouvoirs
-Pour :	24	dont	3	pouvoirs
-Contre :	0	dont	0	pouvoir
Abstentions :	0	dont	0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	5			

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, A Levy-Thibert, P Viry.)

-
- **V14 2021 07 - Vœu présenté par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relatif au budget participatif**

Rapporteur : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

À peine lancée la saison, le budget participatif 2021 se termine. Le délai du 28 février maximum pour présenter les budgets n'a pas de sens. À la fois pour qu'il y ait beaucoup de projets et qu'ils soient de qualité, je vous demande de vous associer à ce vœu afin de demander à la Mairie de Paris de décaler d'un mois la date du délai. Je pense que cela ne perturberait personne et que cela contribuerait à une démocratie participative budgétaire.

M. de FARAMOND

Sur le lancement du budget participatif, on ne peut pas dire « sitôt lancé, sitôt terminé ». Il ne s'agit que de la phase de dépôt. Beaucoup de phases vont s'enchaîner. En termes de temporalité, nous étions sur la même temporalité de quatre semaines pour le dépôt des projets les autres années. Nous avons déjà plus de sept cent soixante-dix projets déposés sur Paris.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Il n'y en a que dix-neuf dans le 14^e.

M. de FARAMOND

Nous en sommes à trente-six ainsi que trois projets « tout Paris » qui viennent du 14^e, soit trente-neuf. Nous savons que cela s'accélère sur la fin.

J'entends votre inquiétude qui est légitime. Mais toute la démarche du budget participatif cette année consiste à valoriser la qualité, de favoriser les regroupements. Sur les années précédentes, nous n'avions que vingt-huit projets déposés au vote. Nous sommes déjà sur un nombre plus élevé. Il y a toute l'organisation à venir, notamment le calendrier élaboré conjointement avec le cabinet d'Anouch Toranian, les services et les mairies d'arrondissement. Compte tenu de la période sanitaire, je pense qu'il est important de tenir ce calendrier. Avec la démarche « embellir votre quartier », toute une partie des projets participatifs est redirigée vers cette dernière. En 2019, trente et un projets étaient portés par la DVD.

M^{me} PETIT

Merci pour ces éléments qui font que nous ne sommes pas forcément favorables à ce vœu.

DÉLIBÉRATION N° 40

– **V14 2021 07 - Vœu présenté par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relatif au budget participatif**

Rapporteur : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 28 dont 3 pouvoirs

-Pour : 5 dont 1 pouvoir

-Contre : 23 dont 2 pouvoir

(D. Antonelli, A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G. Durand ; A. Ghaidi ; Z. Ghanem ; V. Guenanen ; G. Lardy-Woringer ; F. Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; H. Mermberg ; S. Parisot ; C. Petit ; O. Polsky ; P. Rabadan ; H. Sanches Ruivo ; M. Tonolli ; E. Azière)

Abstentions : 1 dont 0 pouvoir

(C. Villani)

Ne prennent pas part au vote : 0

– **V14 2021 08 - Vœu présenté par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relatif à la sécurité dans le quartier Pernety**

Rapporteur : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je vais présenter ce vœu brièvement, mais nous aurions pu avoir ce débat lors de l'autre vœu sur le sujet. Comme nous le savons tous, le quartier Pernety vit depuis des années une insécurité croissante. À la suite de la dernière réunion du contrat prévention sécurité à laquelle j'ai assistée, qui a malheureusement été assez brève, notre vœu a plusieurs objets. Nous demandons de produire une cartographie précise de l'insécurité dans le quartier : lieux de trafic, localisation des bandes, risques d'agressions, cambriolages, nombre d'agressions, localisation des immeubles de logements sociaux sous influence de groupes ou de résidents impliqués dans ces trafics... Nous savons qu'il y en a, nous connaissons les numéros des immeubles et nous nous demandons parfois pourquoi on laisse se perpétuer des situations hors-la-loi qui pourrissent la vie des habitants, l'image du logement social, etc. Nous vous demandons vraiment d'agir en ce sens.

Nous vous demandons aussi par ce vœu d'installer sans délai des caméras de surveillance de vidéoprotection à des endroits où les habitants et les commerçants ne peuvent plus vivre et exercer leur métier. Il est inadmissible qu'il n'y ait pas de caméras de surveillance dans des endroits où nous savons que certains commerçants ne peuvent plus travailler. Il faut engager sans délai des opérations d'expulsion de logements sociaux dépendant de la Ville de Paris, pour les résidents impliqués dans ces différents trafics ou qui contreviennent à l'ordre public et à la tranquillité publique. Il faut recruter sans délai et par toutes les voies statutaires ou contractuelles disponibles, des médiateurs qui font actuellement défaut au travail préventif indispensable sur le territoire et mettre en place dès à présent, des formations et des activités d'intérêt général, à destination des personnes impliquées dans les différents accidents ou exposées au risque de délinquance.

M. DURAND

Nous ne voterons pas ce vœu avec notamment la question de la vidéoprotection qui est plutôt de la vidéosurveillance. Je ne comprends pas cette obsession pour la vidéosurveillance. Il faudrait mettre sans délai des caméras partout, les écologistes y sont fermement opposés. Les bénéfices de la vidéosurveillance n'ont toujours pas été prouvés. Il n'y a toujours pas eu de chiffres notamment à Paris montrant que l'installation de caméras sert à quelque chose. Nous ne voterons pas à ce vœu. Nous montrerons avec la majorité municipale qu'il y a d'autres manières que de réagir à chaud en proposant des vœux avec des demandes immédiates. Nous continuons de travailler sur le quartier Pernety.

M. AZIÈRE

Marie-Claire Carrère-Gée a eu parfaitement raison de déposer un vœu sur ce sujet. Il y a un problème de sécurité sur ce quartier. Cela ne concerne pas que le quartier Pernety dans le 14^e, mais il y a une véritable dégradation de la sécurité, une véritable atteinte à la continuité publique dans ce quartier.

Ces choses-là sont dites en termes généraux. Nous pourrions les dire de façon plus concrète. Aujourd'hui, nous savons montrer cette insécurité dans le quartier Pernety. Nous ne savons pas forcément la nommer, mais nous savons la montrer. Nous savons où sont les zones les plus sensibles. Nous savons que la résidence du Moulin de la vierge est signalée pratiquement tous les jours pour des faits de délinquance quotidiens. Nous savons que la situation de la boutique au coin de la rue est un deal connu et reconnu. Qui d'entre vous n'a pas reçu d'e-mail des commerçants ou des riverains de la rue pour dire à quel point ce trafic de drogue à ce carrefour était connu et reconnu et entravait la liberté des commerces ? Nous savons que des rixes ont lieu récemment dans le 15^e arrondissement. Nous ne sommes pas complètement sur une île entre la Porte de Vanves, Vanves et le 15^e arrondissement. Nous savons que ce sont des antagonismes de bandes qui rivalisent sur fond de trafic de drogue. Cela participe à la dégradation de la sécurité dans le 14^e arrondissement. Cette délinquance quotidienne est ressentie aujourd'hui par les habitants par une atteinte à la vie tranquille qu'ils souhaitent.

Je ne comprends pas qu'on ne puisse pas cibler les points de deal du 14^e. Ils sont connus. Gérald Darmanin a annoncé lui-même la création d'une plateforme pour signaler les points de deal. Il paraît que la commissaire du 14^e demande de ne plus utiliser cette expression. Elle trouve que cette expression ne convient qu'à un trafic organisé et qu'en l'occurrence, il paraît que le trafic n'est pas assez organisé dans le 14^e. À mon avis, ce n'est qu'une question de temps. Comme le disait Albert Camus, mal nommer les choses, c'est ajouter aux malheurs du monde et en l'occurrence aux malheurs des habitants du quartier. Nous pourrions parler de « points de ravitaillement ». Mais désigner que le trafic dans un square est insuffisant, car il ne traite que de vingt-cinq ou trente clients par jour, est une appréciation que je laisse à ceux qui la font. N'importe quel deal aujourd'hui a vocation à progresser et à gangréner l'arrondissement et à détruire non seulement le climat, mais la réalité d'un contexte sécurisant dans le 14^e. Plus tôt nous interviendrons, mieux cela vaudra. Vous avez cette responsabilité.

J'ajoute que dans la période de confinement, le deal ne se fait plus forcément dans la rue, mais à l'intérieur des immeubles. C'est encore plus en proximité avec la vie quotidienne. Pendant cette période de confinement, l'état d'esprit et le moral de nos concitoyens s'étant largement dégradés, les fumeurs de cannabis ont augmenté de 35 % leur consommation. Je suis désolé pour la commissaire du 14^e arrondissement, mais il faudra aussi tenir compte des volumes de trafic encore plus importants. Ce trafic donne également lieu à des rixes entre bandes.

Un jour, quelqu'un m'a dit que j'avais déjà dénoncé le climat dans le quartier Pernety et que ce n'était pas Chicago. Il a raison. Néanmoins, le jour où ce sera Chicago, ce sera largement trop tard. Didier, vous n'êtes pas Eliot Ness, mais je vous demande de prendre la mesure du mal que nous vivons et vos responsabilités pour éviter que régulièrement les médias n'évoquent l'insécurité dans le quartier Pernety.

Nous avons l'information. Il n'est pas nécessaire de produire une cartographie. Nous avons toutes les informations nécessaires. Je demande une meilleure coopération entre la mairie du 14^e et le commissariat. Je suis sûr que tous ces fonctionnaires font leur travail du mieux qu'ils peuvent. Mais j'ai assisté la semaine dernière à une intervention de la police dans le jardin Françoise Héritier après qu'un jeune garçon ait tiré quelques pétards d'un tube de feux d'artifice. Ils sont intervenus à six la main sur le pistolet. Quelque chose ne va pas dans la stratégie d'intervention. Il y a certainement un déficit de nos forces de police sur la réalité du terrain. Je pense qu'il faut renforcer l'efficacité de ses forces de police par une meilleure information, une meilleure concertation et peut-être des moyens supplémentaires.

Je ne suis pas du tout d'accord avec Guillaume Durand. Nous sommes dans l'idéologie. Nous ne parlons plus du terrain. Renforcer la vidéosurveillance est un moyen connu, reconnu, prouvé et éprouvé. Quelquefois, cela suffit à faire disparaître un spot de trafic de stupéfiants. Ne parlez pas de ce que vous ne connaissez pas, la vidéosurveillance. Parlez de la 5G et des antennes de 5G et des nuisances dues à l'exposition aux ondes électromagnétiques, mais laissez les responsables de la sécurité parler de ce qu'ils connaissent. La vidéosurveillance est efficace. Il y a sûrement beaucoup d'autres moyens, des acteurs sociaux sur le terrain... Je ne suis pas pour renforcer le caractère sécuritaire stratégie de ce genre, mais simplement pour arrêter les faux-semblants et les termes généraux afin de s'attaquer véritablement au problème.

Je voterai ce vœu.

M^{me} CHEVALIER

Je suis un peu étonnée. Je reconnais qu'il y a certainement des problèmes dans le quartier que j'habite, mais à vous entendre, M. Azière et Mme Carrère-Gée, ce n'est pas Chicago, mais nous avons l'impression d'être dans le Bronx. Ce n'est pas du tout l'impression que j'en ai malgré les problèmes qu'il peut y avoir.

Vous parlez de vidéosurveillance. Je pense que ce n'est pas la mairie qui décide de la vidéosurveillance. En outre, la vidéosurveillance peut certainement être dissuasive, mais lorsque vous parlez de trafic de drogue et de stupéfiants, ne pensez-vous pas que les jeunes ont d'autres cordes à leur arc pour se camoufler des dites caméras ? Lorsque Mme Carrère-Gée dit qu'il faut expulser des familles, puisque ce ne sont pas les jeunes qui sont titulaires des baux, c'est assez violent. À mon sens, la violence engendre la violence. Il doit y avoir d'autres méthodes. Didier va reprendre la parole sur ce sujet. Je suis un peu choquée par tout cela.

M. VILLANI

Je serai bref. Ce débat nous entraînerait très loin, mais il a déjà été abordé et nous aurons l'occasion d'en reparler. Sur cette histoire de vidéosurveillance ou vidéoprotection, je pense qu'il ne faut pas avoir d'attitude trop tranchée sur cette question qui relève du déploiement pragmatique. En revanche, il faut le déployer avec beaucoup de précautions. Cela ne doit se faire que quand il y a une demande claire de la part des citoyens et des personnes concernées. Cela ne doit se faire qu'en parallèle avec la solution humaine, c'est-à-dire la mise en place de la police municipale qui est le grand sujet par rapport aux questions de sécurité que nous aurons à aborder et à évaluer. Quand le vœu demande une installation immédiate, je pense qu'il méconnaît la complexité du sujet. Je ne voterai pas le vœu. Cependant, je reconnais qu'il y a de réels problèmes de sécurité qu'il ne faut pas balayer d'un revers de main.

M. ANTONELLI

Merci pour toutes vos interventions. En vous écoutant et en relisant le vœu proposé par Marie-Claire, je pense que nous avons bien fait de bien séparer avec le vœu précédent concernant Feu Vert. Nous parlons là d'une problématique globale. Dans votre vœu, Mme Carrère-Gée, il y a énormément de questions auxquelles je vais essayer de répondre de la meilleure des façons.

Éric Azière parle d'améliorer les relations avec le commissariat. Je suis tout à fait pour. Carine Petit et moi-même contactons le commissaire du 14^e plusieurs fois dans la semaine. Nous faisons des réunions quasi hebdomadaires ne parlant pas que de Pernety, mais du 14^e dans son ensemble. Le commissaire Gauthier qui vient de nous quitter avait un relationnel parfait. Le nouveau commissaire a l'air d'être exactement dans la même ligne bien qu'il ait été perturbé par ce gros déménagement entre l'avenue du Maine et La Rochefoucauld. Nous pouvons évidemment améliorer les relations. C'est toujours perfectible. Sachez que de notre côté, nous sommes ouverts à tout. Au niveau de la sécurité, c'est la préfecture de police et le commissariat qui font la plus grande part du travail. Nous ne sommes que des relais. La sécurité est du ressort de l'État.

S'agissant de votre demande de cartographie, Mme Carrère-Gée, cette demande relève de la préfecture de police et de la police nationale. Je ne sais pas si à la mairie, nous avons le droit de cartographier. Nous ne sommes pas au courant de tous les cambriolages, etc. Nous avons une vue d'ensemble et des remontées quotidiennes avec la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP), mais qui ne concernent pas tous les délits, puisque c'est la police nationale qui fait le plus gros du travail.

Je rejoins Éric Azière. J'habite Pernety. Je n'ai pas besoin d'une cartographie. Je vois où sont les problèmes. Il y a des problèmes même si je suis content d'entendre que Pernety n'est pas Chicago. À force d'accumuler les débats et les constructions, nous créons peut-être un peu plus d'insécurité qu'il n'y en a. Il y a effectivement des problèmes à Pernety. Il y a même du deal dans ce quartier contrairement à ce que l'on voudrait nous faire dire. On a cru entendre que j'avais dit quelque part qu'il n'y avait pas de deal sur Pernety. Je n'ai jamais dit cela. Il y a effectivement du deal sur Pernety.

Ma deuxième réponse concerne votre demande d'installation de caméras. Catherine a raison, ce n'est pas la mairie qui décide de l'installation de caméras, mais la préfecture de police par rapport aux demandes qui lui sont remontées. Il y a aujourd'hui cinquante-sept caméras de vidéoprotection sur tout le 14^e arrondissement. Sur le dernier plan d'installation, nous avons eu sept caméras

supplémentaires. Nous sommes actuellement en discussion pour un nouveau plan de déploiement de caméras. La préfecture attend les remontées de tous les arrondissements de Paris.

Concernant la zone dont vous voudriez parler, il n'y a pas de zone de non-droit dans le 14^e arrondissement et encore moins dans le secteur que vous ne nommez pas, mais que nous connaissons tous. Nous sommes en lien avec le commerçant dont vous parlez et les quelques autres qui sont ses voisins. Des signalements sont remontés à la police nationale ainsi qu'à la DPSP, puisque les passages sont beaucoup plus nombreux depuis quelques semaines, c'est-à-dire depuis que la commerçante a commencé à remonter des plaintes totalement justifiées. Le commissaire central s'est entretenu personnellement avec ce commerçant en début d'année. Les effectifs de la police et de la DPSP sont extrêmement mobilisés sur ce secteur. Mais vous savez que les enquêtes policières sur les trafics prennent du temps. Il faut souvent plusieurs semaines pour remonter les réseaux et les démanteler, ce que la police sait faire et non la mairie. En ce moment, le travail est effectué. J'espère que nous solutionnerons le problème dans les semaines à venir.

La quatrième réponse est sur les bailleurs sociaux. Vous posez le problème de l'expulsion. Un travail est fait, mais en respectant le droit. Heureusement, en France, on ne peut pas expulser des gens du jour au lendemain. Les bailleurs travaillent avec la police. Ils constituent des dossiers solides, car il faut des dossiers très importants pour entamer des expulsions ou des déménagements. Il faut des troubles importants du voisinage, il faut que les individus soient repérés sur le quartier... Mais il s'agit encore une fois de procédures policières longues. Cela se fait, puisqu'il y a quelques années, il y a eu l'expulsion d'une famille au 28 rue de Gergovie.

La cinquième réponse concerne le recrutement des médiateurs. La Ville a créé une équipe parisienne de médiation en soutien aux équipes de chaque arrondissement. Dans le cadre de la stratégie parisienne de prévention des rixes, la présence des médiateurs est absolument indispensable pour apaiser les tensions. Il y a quelques semaines, Nicolas Nordman, adjoint de la mairie de Paris en charge de la sécurité, avec le préfet et le procureur, a annoncé au Conseil de Paris un acte II de la stratégie parisienne de prévention des rixes. Dans le cadre de ce travail, nous allons redescendre au niveau de l'arrondissement ce qui est prévu, notamment au niveau des effectifs de police et l'équipe de médiation qui doit s'agrandir. Il est aussi question de prise en charge des jeunes impliqués dans une rixe. Ce qui a été évoqué sur le vœu précédent sur un travail commun d'événements entre le 14^e et le 15^e fait partie de ce travail de prévention. Comme vous l'avez dit très justement, Mme Carrère-Gée, nous ne pouvons pas parler que de répression. Il faut aussi parler de prévention puisque les rixes sont le fait de bandes de jeunes de plus en plus jeunes, comme vous l'avez vu sur le quartier Beaugrenelle. À partir de douze ans, nous commençons à avoir en général des garçons dans des bandes pour gagner du territoire, ce qui n'a en général aucun rapport avec les trafics de drogue. Ce sont des jeux extrêmement dangereux des jeunes de plus en plus jeunes. Dans ce cadre de prévention, en janvier dernier, la mairie d'arrondissement a réuni une cellule de veille et de prévention qui réunissait la mairie, la DPSP, la protection judiciaire de la jeunesse, le commissaire du 14^e, l'équipe de développement local, la direction de la jeunesse et des sports, l'Éducation nationale, l'aide sociale à l'enfance, les services sociaux du 14^e, la ville de Malakoff (car il ne faut pas oublier les villes périphériques de notre arrondissement), les clubs de prévention qui interviennent sur le 14^e, le 15^e et Malakoff. Plusieurs actions sont ressorties de ce premier rendez-vous, notamment des actions à mettre en place qui demanderont la réalisation d'une cartographie des lieux d'intervention des équipes pour qu'elles se coordonnent et travaillent sur l'ensemble du territoire problématique. Il y a un projet d'exposition itinérante socialisante et citoyenne réalisée par la protection judiciaire de la jeunesse qui sera proposé aux établissements scolaires pour redonner du sens à l'espace public. Les jeunes impliqués dans les rixes ou leur fratrie sont systématiquement présentés en CENOMED (cellule d'échange d'information nominative sur les mineurs en difficulté). Nous nous sommes réunis en CENOMED le 6 janvier et le 10 février. La prochaine réunion aura lieu début mars. Nous faisons cela avec des collèges et des lycées et cela permet de cibler des enfants à la limite de tomber dans la délinquance. Les services sociaux les repèrent de manière très forte et essaient de les accompagner. La police joue un grand rôle, car elle remonte aussi les informations de jeunes qu'elle trouve dans des problématiques violentes sur l'arrondissement. Nous travaillons évidemment avec l'association Olga Spitzer (Agir pour l'enfance) qui travaille surtout au niveau social et familial et qui a un relais dans le 14^e. Vous pouvez constater qu'il y a beaucoup d'acteurs sur le terrain, beaucoup de partenaires de la mairie, de la police, tous sont mobilisés sur les questions de tranquillité publique et de prévention des risques et en lien avec la mairie d'arrondissement qui est en toute première ligne, nous coordonnons tout ce travail du mieux que nous pouvons. C'est

perfectible. Nous devons nous améliorer. Il faut que l'arrondissement et en particulier le quartier Pernety retrouve sa tranquillité le plus vite possible.

Sixième réponse, concernant les formations et activités d'intérêt général pour les personnes impliquées dans les incidents et la petite délinquance, vous savez, Mme Carrère-Gée, que ces mesures entrent dans les prérogatives de la justice qui décide des heures de travail d'intérêt général. Je complète cette réponse et je vous remercie de l'avoir posée. En effet, la Ville de Paris mène depuis plusieurs années une politique volontariste en matière de prévention et d'insertion professionnelle. La Ville de Paris constitue le premier lieu d'accueil en France de travail d'intérêt général (TIG). Ces TIG apportent une réponse pénale réparatrice et sociale. Chaque année, plusieurs directions de la Ville de Paris accueillent plusieurs centaines de personnes grâce à un réseau d'une cinquantaine d'agents formés à l'accompagnement de ces jeunes. De 2014 à 2019, la Ville de Paris a accueilli environ mille trois cents personnes en TIG. La Ville ne fait pas « rien », bien au contraire. Je parlais vendredi avec Nicolas Nordman qui était en visite dans le quartier Pernety. Nous allons essayer d'installer dans les mois à venir une agence parisienne avec la Ville et tous ses prestataires pour distribuer des heures de TIG. Nous espérons ainsi doubler voire tripler la possibilité de TIG sur Paris grâce à nos partenaires.

Ainsi, énormément de choses sont faites. Nous pouvons et nous devons améliorer cette situation notamment sur Pernety qui n'est pas acceptable. Mais c'est un travail de moyen et de long terme. Tout ce que j'ai dit doit être fait le plus vite possible, mais cela ne signifie pas demain matin. Comme les caméras, cela ne s'installe pas immédiatement. Il faut discuter et voir où elles sont les plus pertinentes. Ma réponse est longue, mais votre vœu posait des problèmes très importants sur le quartier et l'arrondissement. C'est un vœu que j'appelle à ne pas voter.

M^{me} PETIT

Je voulais ajouter qu'il ne faut pas répondre trop caricaturalement sur la question des caméras. Le quartier Pernety est celui où il y en a le plus. La question n'est donc pas la présence des caméras qui réglerait ou empêcherait. C'est en appui des forces de police, mais comme le disent tous les commissaires, cela ne remplace et ne remplacera jamais la présence de l'action humaine des effectifs de police spécialisés pour lutter contre le trafic de drogue. Le quartier Pernety est celui où il y a le plus de caméras. Nous pouvons en installer à tous les coins de rue, mais cela n'a aucun sens. Cela déporte le problème du trafic et des trafiquants de stupéfiants. Nous savons où cela se passe dans le quartier Pernety. Le commissaire de police le sait aussi bien voire mieux que nous et il y travaille sans cesse et sans relâche, car cela fait partie des quartiers où l'intervention de la police est prioritaire.

Nous n'allons pas engager sans délai des actions avec les opérateurs de logement social qui dépendent de la Ville de Paris. Cela dépend de décisions de justice. Quand il y a eu des événements graves à l'été 2014, nous n'avons heureusement pas écouté le vœu de Marie-Claire Carrère-Gée, car les personnes qui ont été expulsées et qui étaient responsables de ce qui s'était passé au mois de juillet n'habitaient pas dans les logements des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Il y a trop de formules rapides qui veulent agiter et surenchérir sur des problèmes que nous ne méconnaissons pas. Nous ne minorons pas ses sujets. Nous sommes très fortement mobilisés et nous agissons avec les forces de police et l'ensemble des équipes des services publics municipaux que Didier a rappelés.

Nous demanderons la cartographie et nous l'obtiendrons. Elle sera à nouveau étudiée quand nous renouvellerons le contrat de sécurité parisien.

Nous sommes donc contre ce vœu. Les choses prennent du temps et nécessitent une mobilisation importante de tous les pouvoirs publics. Nous souhaiterions plus de forces de police et de moyens au commissariat du 14^e arrondissement. Cela est demandé sans cesse.

J'ajoute une précision sur les caméras. Celles-ci sont votées à chaque début de mandature. Elles sont décidées conjointement par la Ville et la préfecture de police. Je vous rappelle qu'en 2014, quand nous avons voté à la dernière mandature des caméras supplémentaires, la préfecture de police a mis six ans pour les installer faute de budget disponible. Les caméras votées en 2014 ont été installées en 2020 sur le 14^e arrondissement. C'est la réalité de l'action dans ce domaine. Il est possible que nous refassions un travail pour demander des caméras supplémentaires dans d'autres quartiers, voire dans le quartier Pernety, mais c'est là où il y en a le plus alors que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est là où il y a des problèmes très importants.

Je propose de passer au vote. Les arguments ont été changés. Nous tiendrons toujours un langage de vérité sans démagogie ou exagération auprès des habitants qu'ils soient commerçants, habitants, bailleurs, gardiens d'immeuble, directrices ou directeurs d'école, simples citoyens en maintenant notre ligne de conduite au plus proche et avec l'ensemble des partenaires.

DÉLIBÉRATION N° 41

– **V14 2021 08 - Vœu présenté par Marie-Claire CARRÈRE-GÉE relatif à la sécurité dans le quartier Pernety**

Rapporteur : Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 3 pouvoirs

-Pour : 6 dont 1 pouvoir

-Contre : 23 dont 2 pouvoirs

(D. Antonelli, A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G. Durand ; A. Ghaidi ; Z. Ghanem ; V. Guenanen ; G. Lardy-Woringer ; F. Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; H. Mermberg ; S. Parisot ; C. Petit ; O. Polsky ; P. Rabadan ; H. Sanches Ruivo ; M. Tonolli ; C. Villani)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

– **V14 2021 09 - Vœu présenté par Éric Azière relatif à l'équipement TNI des classes - écoles du 14^e**

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

M. AZIÈRE

Il a été déposé un projet au budget participatif intitulé « équiper les écoles du 14^e en tableaux noirs numériques ». Il s'agit de tableaux noirs interactifs. Ce projet a été retenu par les habitants du 14^e. Il a permis d'équiper en 2019 et 2020 vingt-neuf écoles du 14^e avec quatre-vingt-dix tableaux. Cela représente deux ou trois tableaux numériques interactifs pour vingt-neuf des trente-six écoles.

Vous aurez compris que compte tenu du retour enthousiaste des enseignants et de l'intérêt que cela a pour les enfants comme outil pédagogique, nous proposons que la Ville de Paris équipe en tableaux numériques interactifs l'ensemble des écoles du 14^e, que cela permet ainsi de traiter l'ensemble des classes des trente-six écoles, que la Ville équipe de tableaux numériques interactifs les salles dédiées au périscolaire et au centre de loisirs où se joue le prolongement de la vie éducative et que la Ville de Paris soutienne ses animateurs en leur permettant de se former à ces nouveaux outils.

M. VILLANI

Je soutiens ce vœu en notant qu'évidemment, les outils n'ont aucun sens ni aucun intérêt s'ils ne s'accompagnent pas de moyens humains et des formations qui doivent les accompagner. L'intérêt est bien ce qu'Éric Azière a déclaré dans la rédaction : le succès que ces outils ont eu auprès des enseignants et l'insistance faite dans la rédaction du vœu sur le souhait des enseignants et la formation des animateurs.

Sur une note plus légère, je note que notre collègue Éric Azière s'est laissé prendre aux charmes des sirènes de l'écriture inclusive et je le regrette.

M. BOUABBAS

Éric Azière, votre vœu est utile. Il est toujours intéressant d'avoir une discussion autour de ces thématiques. Pour information, la mairie n'installe pas à Paris de tableaux numériques interactifs. Il s'agit de vidéoprojecteurs interactifs (VPI), car les VPI permettent l'installation de logiciels selon les besoins des enseignants alors que les TNI « emprisonnent » les enseignants et les équipes dans des logiciels fléchés.

Sur la question de l'installation des VPI, cette installation se fait en fonction des besoins des écoles. Comme vous l'avez dit, nous avons eu des budgets participatifs qui ont permis d'équiper bon nombre d'écoles ces dernières années. Vingt-neuf écoles sur trente-six ont fait des demandes de VPI. En fait, quand une école fait une demande, nous équipons l'école en question en VPI. À titre d'exemple, avant les vacances, mi-janvier, la directrice de l'école Delambre a fait une demande. Normalement,

l'installation s'est faite pendant ces vacances scolaires. Cette école sera dotée de VPI supplémentaires.

Concernant la mutualisation, compte tenu des contraintes spécifiques, notamment en termes de lieux, il n'est pas possible d'avoir des VPI spécifiques au périscolaire. Par définition, beaucoup de salles utilisées par le périscolaire sont des salles de classe ou autres. En général, une mutualisation se fait. Dix-sept écoles sont équipées de vidéoprojecteurs mobiles communs au scolaire et au périscolaire et trente-deux écoles ont des outils numériques mutualisés entre périscolaire et scolaire (tablettes ou ordinateur portables).

Le fait que la Ville puisse soutenir les animateurs par rapport à la formation est une question importante. La DASCOS organise déjà des formations au sujet des VPI dans le cadre de « Paris classe numérique ». Plus généralement, le pôle des enjeux médicaux contemporains à la DASCOS organise des formations sur tous les outils numériques disponibles dans les écoles (robots, webradio, tablettes) à destination directe des animateurs et animatrices.

J'appelle à rejeter ce vœu, car ce sont des choses déjà lancées et des efforts à poursuivre.

D'autre part, j'ai été déconnecté tout à l'heure lors d'une question orale. Je vais y répondre rapidement. Dans toutes les écoles de l'arrondissement, nous avons une connexion internet haut débit. Du fait de la loi Abeille de 2015, il n'est pas possible d'avoir le wifi dans les écoles. Le sujet est celui de l'équipement. Dans votre question, il faut distinguer deux choses : la dotation standard où nous avons dans une maternelle trois classes connectées avec un poste fixe en fond de classe pour les écoles ayant moins de huit classes et où, quand l'école compte huit classes et plus, elle est dotée de cinq classes connectées ; et pour les écoles élémentaires, pour les écoles de moins de onze classes, il y a une salle informatique composée de quinze postes et quatre classes connectées, et pour les écoles de plus de onze classes, il y a six classes connectées. Il y a également la question des VPI dont je viens de parler ainsi que Paris classe numérique. Nous avons actuellement vingt-trois écoles sur trente-six ayant Paris classe numérique. C'est également sur demande. Quand les équipes, directrices et directeurs font ce type de demandes, nous les satisfaisons au fur et à mesure.

M^{me} PETIT

Nous proposons de passer au vote sur le vœu d'Éric Azière avec un avis défavorable pour les raisons exposées. Néanmoins, la mobilisation est là.

DÉLIBÉRATION N° 42

– **V14 2021 09 - Vœu présenté par Éric Azière relatif à l'équipement TNI des classes - écoles du 14^e**

Rapporteur : M. Éric AZIÈRE

Article unique : Après discussion, le vœu est rejeté à la majorité.

Suffrages exprimés : 29 dont 5 pouvoirs

-Pour : 7 dont 2 pouvoirs

-Contre : 22 dont 3 pouvoir

(D. Antonelli, A. Bertrand ; C. Blauel ; A. Bouabbas ; J. Cabot ; C. Chevalier ; E. De Faramond ; G. Durand ; A. Ghaidi ; Z. Ghanem ; V. Guenanen ; G. Lardy-Woringer ; F. Letissier ; J. Marchand ; S. Matmati ; H. Mermberg ; S. Parisot ; C. Petit ; O. Polsky ; P. Rabadan ; H. Sanches Ruivo ; M. Tonolli)

Abstentions : 0 dont 0 pouvoir

Né prennent pas part au vote : 0

– **V14 2021 10 - Vœu présenté par Cédric Villani relatif à l'augmentation de la dotation FJFV**

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Nous avons déjà abordé la dotation de la fondation jeunesse Feu Vert. En effet, cette dotation que j'ai appelée de mes vœux a pour objectif de permettre ces deux personnels supplémentaires. Ce vœu est donc satisfait parce que nous avons voté. Je retire donc ce vœu. J'en profite pour saluer le travail de l'association pour soutenir ce vœu, insisté sur le besoin de personnel supplémentaire et effectuée un travail important pour le 14^e arrondissement.

Le vœu est retiré.

– V14 2021 11 - Vœu présenté par Cédric Villani relatif aux chats errants rue Ledion

Rapporteur : M. Cédric VILLANI

M. VILLANI

Dans une session précédente, nous avons parlé d'oiseaux. C'est le tour des chats. Considérant que les chats errants sont une nuisance sérieuse pour les riverains, que les chats errants en milieu urbain connaissent des conditions de vie difficiles, sont victimes de maladies, d'accidents, de violences et parfois d'actes de cruauté, considérant que les maires ont maintenant le devoir de les stériliser pour éviter l'accroissement de leur population, tant pour le respect de la condition animale que pour la tranquillité publique, considérant l'existence d'une colonie de chats errants au 22 ter rue Ledion signalée par les riverains à traiter d'urgence afin d'éviter de nouvelles naissances de chatons dans cette colonie, considérant que la somme nécessaire pour une opération de gestion de ces deux colonies serait faible (en tout état de cause, inférieure à 2 000 euros), j'émet le vœu que la mairie du 14^e organise et finance la capture de la colonie de chats errants au 22ter rue Ledion, que la mairie assure leur immatriculation, leur stérilisation, leur éventuelle mise à l'adoption ou leur remise sur site rue Ledion.

M^{me} PARISOT

Ma réponse d'élue en charge de la condition animale tout comme mes inclinations naturelles ne peuvent que m'inciter à abonder dans votre sens. La Ville de Paris devra faire face à ses responsabilités vis-à-vis des chats errants dans Paris et prendre en charge une mission qui est actuellement et partiellement dévolue à la préfecture.

Ceci étant, je me permets de penser que l'objet principal de votre vœu est caduc, puisque trois associations de protection animale subventionnées par la SPA prennent d'ores et déjà en charge la dizaine de chats du 22 ter rue Ledion. Il est vrai que l'information est assez récente. Cette prise en charge comprend la capture, la stérilisation, l'identification et les soins si nécessaires. Je tiens à préciser que le 22 ter rue Ledion est une petite copropriété qui jouxte la petite ceinture, ce qui explique que les habitants aient fait appel à la mairie.

Plusieurs mois de péripéties sont à votre disposition. Cela me semblait un peu fastidieux de toutes les rapporter ici. Compte tenu de tout ce que j'ai exposé, j'appelle à ne pas voter ce vœu.

M. VILLANI

Je comprends de ce que vous dites qu'il y a des informations récentes (peut-être même plus récentes que la date du dépôt du vœu). Si le vœu est satisfait et qu'il y a l'engagement de la municipalité à ce que la situation soit traitée et qu'elle est en cours de traitement, il n'y a pas de raison que je maintienne le vœu. Peut-on vraiment préciser le nom des associations s'il n'est pas confidentiel ? Je comprends qu'il n'y a pas lieu de faire tout l'historique des péripéties que vous évoquez à l'issue de ce Conseil qui a déjà bien duré.

M^{me} PARISOT

Il y a « Moustache », une association de Gentilly, « ADACA » et « OKA ». Elles sont financées à hauteur de 500 euros chacune par la SPA, la SPA ne pouvant pas débloquer une somme globale pour une seule association. Effectivement, cela s'est réglé très récemment, mais cela fait plusieurs mois que cela occupe et préoccupe les habitants ainsi que moi-même.

Le 19 février, nous avons eu un rendez-vous qui a permis à toutes les associations qui vont devoir travailler ensemble de se rencontrer, ainsi que les habitants, etc. Le sujet est sensible et a créé beaucoup de dissensions dans cet immeuble.

M^{me} PETIT

C'est pourquoi cela a pris un peu de temps. Nous voyons l'utilité d'avoir une délégation à la condition animale dans une équipe municipale. Sidonie est félicitée sur cette question. Il nous faut nous servir de la façon dont nous avons résolu le 22 ter rue Ledion afin d'être plus efficaces dans nos réponses au niveau de la Ville quand ces questions se posent.

M. VILLANI

J'ai reçu les informations et l'engagement de Sidonie Parisot. Je récupérerai les informations plus précises directement avec Sidonie. Il n'y a pas de raison que je maintienne ce vœu.

Le vœu est retiré.

M^{me} PETIT

Même si nous ne sommes pas en présentiel, nous sommes toujours aussi loquaces. C'est plutôt bon signe.

Je vous demanderai d'applaudir, car c'est le dernier Conseil d'arrondissement de Luc Marois qui part pour assurer ses fonctions à la mairie du 16^e arrondissement et le premier Conseil de Bénédicte Cadalen en tant que directrice générale des services.

Merci à toutes et à tous pour vos interventions.

Le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 30 mars 2021.